

Direction Générale des Services

P.V. N°8 XV 2012

# CONSEIL DU 15 ARRONDISSEMENT LUNDI 5 NOVEMBRE 2012

## -Transcription des débats-

## Sont présents :

Mesdames et Messieurs: José Baghdad, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Alain Brousseau, Catherine Bruno, Sylvie Ceyrac, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Jean-François Lamour, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lepinay, Françoise Malassis, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Anne Tachène, Marie Toubiana.

# Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs: Gilles Alayrac -pouvoir à Hélène Piétranico-, Anne-Charlotte Buffeteau, Guy Coudert -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Jean-Raymond Delmas -pouvoir à Sylvie Ceyrac-, Pascale de Zordi -pouvoir à -Anne Tachène-, Marie-Caroline Douceré -pouvoir à Catherine Bruno-, Florence Hatey-Marschal-pouvoir à Isabelle Roy-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Hubert Martinez-, Fatima Lalem -pouvoir à José Baghdad-, Jérôme Loriau -pouvoir à Françoise Malassis-, Jacqueline Malherbe - pouvoir à Marie Toubiana-, Gérard Sarracani -pouvoir à Louisa Ferhat-.

## Sont Absents:

Mesdames et Messieurs Claude Barrier, Thomas Chalumeau, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Valérie Giovannucci, Franck Lefevre, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.

## 1. Désignation des secrétaires de séance.

*Monsieur le Maire :* En l'absence de nos secrétaires habituelles, Monsieur Menguy et Catherine Bessis.

0

2. Adoption du procès verbal du Conseil d'arrondissement du 17 septembre 2012.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

0

3. XV 2012 192 - Adoption de l'Etat Spécial du Budget primitif 2013.

Monsieur le Maire : Je passe la parole au rapporteur, Daniel-Georges Courtois.

Daniel-Georges Courtois: Merci Monsieur le Maire. Le total des crédits alloués au  $15^{\rm ème}$  arrondissement pour 2013 s'élève à 11 039 185 € contre 10 629 728 € en 2012 soit une hausse de 3,85%. Je rappelle qu'en 2012, la hausse n'était que de 0,8%.

La dotation d'animation locale, quant à elle, s'élève à 1 013 643  $\in$ , la dotation de gestion locale à 9 538 577  $\in$  ce qui nous amène à un montant de 10 552 220  $\in$  en fonctionnement. La dotation d'investissement est quant à elle, stable à 486 965  $\in$ .

Je rappelle pour mémoire que l'évolution entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2011 était de 7% suivi l'année dernière d'une augmentation de notre état spécial de seulement 0,9% soit un baisse relative si l'on tient compte d'une inflation à 2%.

Pour 2013, une augmentation de 3,85% qui lui est appliquée est donc satisfaisante dans sa globalité compte-tenu de la crise économique et sociale majeure que nous traversons et des efforts de saine gestion que doivent engager les collectivités locales.

Cette rigueur que nous acceptons, nous souhaitons évidemment qu'elle soit partagée aussi par l'échelon central et que la Mairie de Paris prenne part à cet effort de rigueur.

Nous vous présentons un budget 2013 aussi proche que possible des crédits effectivement consommés cette année et il a donc été choisi d'évaluer les dépenses réellement engagées au cours des dernières années retracées dans les comptes administratifs 2009-2010-2011 et d'inscrire les montants correspondants au budget primitif.

Prenons maintenant les dotations rapidement les unes après les autres : La dotation d'investissement tout d'abord : son montant pour 2013 est identique depuis 2007 -486 965 €- ce qui correspond, compte-tenu de l'inflation, à une diminution d'environ 12% sur 5 ans.

Ce budget est largement insuffisant pour un arrondissement tel que le nôtre qui n'a pas profité ces dernières années de crédits d'investissements contrairement à d'autres.

J'ai néanmoins noté que la rigueur actuelle s'appliquait à chacun des arrondissements et nous en prenons note.

Je voudrais rappeler que les besoins de l'arrondissement sont considérables. Les établissements vieillissent alors même que les crédits inscrits sur les investissements localisés diminuent chaque année. Il nous faut donc de plus en plus prélever sur les crédits de notre état spécial pour compenser ces diminutions. Je rappelle cependant que les crédits ouverts se réduisent, c'est-à-dire ce qui est inscrit au budget primitif plus le report de l'année antérieure, soit en 2010 1 058 940 € et seulement 985 000 en 2011 et 967 788 € cette année en baisse continue d'année en année.

Au 4 novembre, notre dotation d'investissement était déjà engagée à hauteur de 85% de son montant avec un taux de liquidation de 55% contre seulement 29% l'année passée.

Le 14 décembre, date de clôture de l'exercice budgétaire 2012, nous aurons probablement consommé la totalité de notre dotation, le signe que contrairement à ce que l'on a tendance à nous dire, les crédits sont convenablement engagés et je voudrais féliciter les services de la Mairie pour cet effort ainsi que les services locaux du 15ème arrondissement. Tout laisse à penser que la situation sera très tendue comme elle l'est depuis des années et que l'argument que vous nous imposez d'année en année ne tient pas vraiment la route.

La question du sous-investissement dans le 15ème se pose comme l'indiqueront certainement certains de mes collègues. En effet, les chiffres des investissements localisés pour 2013 qui ne sont pas définitifs en attestent.

S'agissant de la dotation d'animation locale, après une augmentation de 5% de la DAL entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2011 et une baisse de 5% au BP 2012 par rapport au BP 2011, cette dotation augmente de 1,59%. Cette augmentation correspond en réalité à une baisse de capacité d'intervention puisque nous le verrons, elle est largement grevée par une augmentation des travaux urgents. Vous avez du constater que la ventilation des crédits privilégiait la ligne travaux urgents, c'est-à-dire la ligne 615-22 avec une hausse de 1,81% supérieure à celle de la dotation dans son ensemble qui s'élève à +1,59%.

Ce parti pris vise à faire porter l'effort sur nos équipements transférés qui de 182 cette année passeront à 219 l'année prochaine. C'est dire qu'il y aura une augmentation substantielle par rapport à cette année.

Les crédits de la ligne « travaux urgents » sont tellement insuffisants que depuis 2010, le Maire fixe aux chefs des services déconcentrés des enveloppes calculées à partir de la moyenne des années antérieures avec un abattement important les obligeant à abandonner des travaux d'entretien pourtant programmés depuis des années. Et qu'on ne nous parle pas, comme on nous propose chaque année, lorsque nous nous plaignons des crédits insuffisants pour effectuer les travaux urgents, de prendre sur les lignes animation locale au nom de la fongibilité des lignes.

En effet, si cette idée peut être séduisante, cette proposition est difficile à mettre en œuvre, le  $15^{\rm ème}$  étant l'un des arrondissements dont la part de l'animation locale dévolue aux travaux urgents est proportionnellement la plus importante puisque nous y consacrons 55%.

Pour ce qui est de la ligne animation locale, elle est en hausse de 1,33% soit moins que la ligne travaux urgents dont nous venons de parler. Cette situation nous conduira à amplifier les économies que nous réalisons chaque année sur certains postes moins essentiels pour ne pas trop « rogner » sur la vitalité de notre démocratie locale.

J'observe en tout cas que la hausse des crédits de la dotation d'animation locale en 2013 n'est pas le résultat d'une générosité particulière mais simplement l'effet mécanique de l'application des critères de la direction des Finances.

En effet, nous avons déjà engagé plus de 90% de nos crédits destinés aux travaux urgents avec un taux de liquidation, il faut le souligner car c'est un effort important, de 65% contre 50% l'année dernière à pareille époque. Il est clair qu'à l'avenir nous aurons du mal à avoir des crédits reportés, plus ces mandatements seront proches des 100%.

La dotation de gestion locale qui est la dernière. Ces crédits avaient augmenté de 8% entre le BP 2010 et le BP 2011 et de 1,2% entre 2011 et 2012 ce qui correspondait en réalité à une diminution avec une inflation à 2%. Il nous est proposé une hausse de 4,3% en 2013 à 9 500 000 €. C'est donc une évolution qui couronne nos efforts de saine gestion et qui conforte les arguments que nous avançons à savoir que l'augmentation année après année du nombre d'équipements transférés ne peut se satisfaire d'une diminution des crédits de fonctionnement sans prendre le risque d'une dégradation du service rendu aux usagers. Notons cependant que les demandes formulées par le Maire du 15ème lors de la réunion de septembre ont presque toutes été rejetées. En effet, nous réclamions près de 558 000 € fléchés vers la petite enfance, les piscines, les écoles et les fluides. Pas grand-chose n'a été pris en compte. Ce refus est d'autant plus incompréhensible que nos demandes sont fondées sur les estimations budgétaires des directions qui sont mieux que quiconque à même d'évaluer au plus juste les dépenses.

Pour ce qui reste des fluides, sujet récurrent, on l'évoque à chaque fois, comptetenu du refus de l'exécutif de prendre en compte la demande du STEGC, nous règlerons l'année prochaine, sur le budget supplémentaire 2013, les fluides des 2,3 et 4ème trimestres 2012 alors que nous aurions pu les intégrer tout de suite. C'est d'ailleurs l'esprit de La demande que le Maire du 15ème a formulée au Maire de Paris afin d'abonder la DGL, demande malheureusement rejetée. On verra au budget supplémentaire de 2013 comme on a vu au budget supplémentaire 2012.

Nos demandes n'ayant pas rencontré d'échos favorables de la part de l'exécutif parisien, il nous a fallu recomposer partiellement notre état spécial d'arrondissement 2013 à partir des crédits octroyés que nous avons reventilés fonction par fonction et parfois ligne par ligne dans le respect de l'équilibre budgétaire auquel nous nous sommes astreints.

Nous avons ainsi privilégié les écoles maternelles et élémentaires +7,44% et 6% respectivement- les crèches +6,7%, trois fonctions importantes de la DGL en termes de masse budgétaire.

Les fonctions maison des associations et administration générale qui évoluent moins vite que la DGL avec même, pour la première, une baisse atypique de 85% qui est justifiée par le fait que sont transférés vers la DLIT les loyers et les charges de la maison des associations.

Telles sont les grandes lignes du budget primitif que je tenais à présenter.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci. Y a-t-il des interventions sur ce budget ? Je vais donc le soumettre au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour le groupe la gauche. Il est adopté.

Maintenant nous allons féliciter notre rapporteur pour avoir convaincu une bonne partie de l'assemblée puisqu'il n'y a ni question ni intervention.

Je vous propose de joindre les deux délibérations suivantes en un même débat, c'est-à-dire les dossiers 4 et 5.

0

- 4. 2012 DU 130 Débat sur les résultats de l'application du Plan Local d'Urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements, en application de l'article L.123-12-1 du Code de l'Urbanisme.
- 5. 2012 DU 227 Communication du Maire de Paris sur le bilan PLU en matière d'équipements publics.

Monsieur le Maire : Je propose également de joindre à ce débat, le voeu 21.

21. VXV 2012 197 - Vœu au Maire de Paris relatif à la délibération et à la transformation du réservoir de Grenelle 125/125 bis rue de l'Abbé Groult - 12/14 rue Yvart présenté par l'UMP et l'UDI.

Monsieur le Maire : Ce vœu sera rapporté par Louisa Ferhat. Ces trois dossiers sont joints au débat. Qui souhaite intervenir ? Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa: Merci Monsieur le Maire. J'ai lu comme vous avec attention ce bilan qui est celui du Maire de Paris qui pour nous, au niveau local dans les arrondissements, est décevant.

On ne peut que déplorer que beaucoup de nos demandes n'aient pas été suivies d'effet alors que dans la communication du Maire de Paris que nous avons sous les yeux, il est bien indiqué que les équipements publics peuvent être intégrés dans les programmes de logements et sont autant indispensables à la vie des quartiers.

Il est fort dommage que les propositions des élus de terrain que nous sommes aient été rejetées et pour rappeler en ce qui concerne les équipements culturels, le peu d'équipements qui nous sont proposés si on regarde les annexes jointes au dossier, l'équipement culturel Boucicaut bien entendu qui est devenu « peau de chagrin » comme chacun le sait ici puisque de 3 800 m² il est passé à 750 m² sans qu'on sache exactement ce qu'il en sera, le bâtiment doit être sur 4 ou 5 étages aujourd'hui. Il serait peut-être temps que la Mairie de Paris regarde les propositions qu'on a pu faire en son temps sur l'utilisation de cet équipement et bizarrement, il est signalé en termes d'équipement culturel un équipement au 47 rue Bargue. A ma connaissance, c'est peut-être le 49 rue Bargue qui correspond au conservatoire parce que je ne vois pas à quoi cela peut correspondre. Est-ce une extension du conservatoire, autre chose ? C'est un peu mystérieux.

Je voulais rappeler que dans notre grande responsabilité d'élus locaux très attentifs à ce que nous demandent les artistes, nous avons à de nombreuses reprises signalé tout l'intérêt que pourra représenter le 106 Brancion, ce bâtiment à l'entrée du théâtre Silvia Monfort qui serait utile à la fois pour les associations culturelles, pour les artistes et pour les animations du quartier, la possibilité aussi d'avoir deux équipements au 17 rue Miollis ou au 6 rue du Colonel Colonna d'Ornano peut-être à travers des MJC ou des équipements spécifiques culturels qui manquent totalement dans le  $15^{\rm ème}$ .

Enfin je conclurai sur un sujet qui me tient beaucoup à cœur c'est dans les constructions nouvelles de logements sociaux et l'utilisation de rez-de-chaussée, j'ai eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois sur le fait qu'on pouvait attribuer des mètres carrés à des collectifs d'artistes pour utiliser des mètres carrés dans ces rez-de-chaussée sociaux mais ça n'a jamais été suivi d'effet ni même pour des associations culturelles.

Je rappelle qu'en matière d'ateliers d'artistes, le  $15^{\rm ème}$  n'a pas vu se construire un atelier d'artiste depuis 2001. Le Maire de Paris fait son bilan, je dirais qu'il fait de la communication sur son bilan mais en aucun cas il ne tient compte de nos demandes qui ne sont que le simple reflet de ce que les artistes et les associations culturelles du  $15^{\rm ème}$  nous demandent

Monsieur le Maire: C'est vrai que chaque adjoint pourra faire le même type d'intervention. Je me souviens qu'en 2008, lors de l'enquête publique relative à la modification du PLU, nous avions à l'époque suggéré une liste impressionnante d'équipements aussi bien dans le domaine de la culture, des espaces verts, de la voirie, de l'économie, l'éducation, les crèches, les écoles, la santé, la jeunesse, les sports de façon à pouvoir améliorer l'équipement du 15<sup>ème</sup> même si certains ont vu le jour depuis lors. Nous sommes encore loin du compte. Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas: Monsieur le Maire, mes chers collègues, on l'a dit l'un des projets de délibération que nous examinons ce soir a pour objectif de faire un bilan du PLU en matière d'équipements publics et je dois dire à ce propos que je ne peux pas réellement me réjouir de cette initiative sauf si elle avait consisté de la part du Maire de Paris à faire son autocritique sur une copie largement imparfaite. Evidemment, il n'en est rien.

Comme l'a dit Ghislène Fonlladosa, c'est plutôt de la communication qu'une autocritique. J'ai eu beau chercher, retourner cette délibération dans tous les sens, je n'ai trouvé que peu de mentions, très peu de mentions des équipements économiques que, comme vous le savez, à plusieurs reprises, j'ai réclamés dans cette enceinte et notamment des équipements économiques que j'ai réclamés comme d'autres et que j'ai proposés lors de la révision du PLU.

Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les entreprises du 15ème arrondissement de Paris peinent à trouver des locaux dans notre arrondissement, financièrement accessibles. Les créateurs d'entreprises n'ont pas de lieu réel d'accueil. Il y aura bientôt une pépinière à Boucicaut mais on sait très bien que ce n'est pas forcément suffisant et les chercheurs d'emploi tout comme les créateurs d'entreprises ne disposent pas d'un lieu où ils peuvent retrouver des agents de la Ville à même de les orienter dans leurs démarches. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé que différentes réserves soient inscrites pour installer des équipements économiques comme une maison de l'emploi. J'avais proposé la rue Desnouettes à l'époque sans parler de cette fameuse maison de l'emploi promise en 2007 rue Lecourbe qu'on attend toujours aujourd'hui ou encore une pépinière d'entreprises rue de la Croix-Nivert ou Charles Lecocq de 2 000 m² ou encore un hôtel-entreprises de 2 000 m² sur la parcelle des Favorites dans l'ancien siège de la Poste.

Evidemment, aucune de ces demandes à l'époque n'avait été retenue ni satisfaite et quand on lit le projet de délibération avec attention, on remarque que les équipements économiques sont largement absents des principales réserves qui ont été prises par la Ville de Paris puisque je cite le projet page 4 et page 5 : « compte tenu de toutes ces évolutions, le PLU en vigueur comporte hors des principaux secteurs d'aménagement les réserves nécessaires à la réalisation de 189 équipements, 25 équipements pour la jeunesse et les sports, 54 pour l'action sociale, 15 pour le culturel, 14 équipements pour l'enseignement, 18 équipements de proximité, 35 espaces verts publics, 28 équipements d'autre nature ». Pas un mot sur l'économie.

Alors ce PLU tel qu'il a été appliqué et mis en œuvre n'a accordé qu'une place très maigre, vous le constaterez, pour le développement économique ce qui, je dois le dire, n'est aujourd'hui que très peu surprenant si l'on regarde la manière et je dirais même le dédain dont les amis du Maire de Paris traitent le plan économique et les entrepreneurs au niveau national. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Juste un souvenir que m'évoque l'intervention très brillante et très juste de notre collègue Grégoire Lucas et qui fera cesser je pense les rires sur le banc de la gauche, c'est que le Président de la Chambre de Commerce, lorsque le PLU de 2006 a été préparé et adopté avait fait cette déclaration qui résonne encore dans la mémoire de beaucoup d'entre nous qu'il s'agissait d'un « PLU antiéconomique ».

C'est donc qu'il y a vraiment un problème. Il ne s'agit pas de dire les choses pour critiquer. La démonstration de Grégoire Lucas est imparable sur le plan économique. Le  $15^{\text{ème}}$  d'une part a été sacrifié sur le plan du PLU puisque les entreprises ne peuvent plus s'y implanter d'ailleurs elles s'en vont. Il n'y a qu'à les voir et cela fait le bonheur de notre collègue Santini à Issy-les-Moulineaux ou à Boulogne puisque la possibilité d'augmenter la superficie de bureaux ou même d'améliorer et moderniser les bureaux a été ôtée dans toute la partie ouest, c'est un fait, et deuxièmement cette maison de l'emploi que nous avait promise Monsieur Sautter et ça n'a jamais vu le jour.

Il y a la pépinière d'entreprises dans la ZAC Boucicaut dont le Maire de Paris il y a quelques jours encore m'a demandé si je m'en réjouissais. Evidemment, tant mieux, mais ce n'est malheureusement pas suffisant pour faire face dans la période que nous connaissons de crise aiguë de notre économie.

Y a-t-il d'autres interventions? Madame Toubiana.

Marie Toubiana: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais rappeler les demandes faites lors de l'enquête publique concernant les espaces verts et l'environnement, l'aménagement d'un arc vert sur les boulevards de Grenelle, Garibaldi et Pasteur, avec des parcours verts et un aménagement du paysage, l'implantation d'une piscine flottante au débouché du parc Citroën. Sur la Petite Ceinture, classement de la zone de la coulée verte en zone urbaine verte qui est actuellement classée en zone de grand service urbain sauf sur la partie qui longe le parc Georges Brassens qui est déjà en zone urbaine verte.

L'inscription en zone urbaine verte du jardin Convention/Croix-Nivert: la parcelle est inscrite en zone urbaine générale avec 100% de logements et un renforcement du végétal. Nous aimerions que le jardin soit bien inscrit en zone urbaine verte. L'extension de l'espace vert Suzanne Lenglen dans le cadre de la réduction de l'héliport et enfin la réalisation d'une maison de la nature dans l'ancienne gare de Vaugirard qui tient à cœur à ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre.

Monsieur le Maire: Merci. Madame Malassis.

Françoise Malassis: La Mairie de Paris n'a pas fait le choix de développer suffisamment la politique de la petite enfance dans le 15ème et lorsqu'un problème se pose, comme la fermeture des crèches avenue Félix Faure, c'est la catastrophe. Au risque de me répéter, je veux affirmer que la situation des familles du 15ème est ingérable dès lors qu'elles n'obtiennent pas l'admission de leur enfant dans une structure. C'est la raison pour laquelle, lors de l'enquête publique relative à la modification du PLU, nous avions demandé de bien vouloir examiner la réalisation d'un certain nombre d'établissements d'accueil pour les tout petits.

A l'occasion de ce débat, je voulais rappeler que des lieux avaient été répertoriés qui offraient la possibilité d'implanter des équipements de crèches, certains sont en cours de réalisation et l'on peut s'en féliciter.

Toutefois, il en reste pour lesquelles nous n'avons pas de réponse comme les terrains libérés par la Poste rue Bourseul et le déplacement de la crèche située rue de l'ingénieur Robert Keller. Cette crèche est très difficile d'accès. L'ascenseur est régulièrement en panne, dégradé et la rampe quant à elle est très dangereuse quand il pleut.

Je regrette qu'à l'occasion de la restructuration du centre Beaugrenelle, rien n'ait été fait pour demander au promoteur d'en réaliser une dans le quartier. Je profite de l'occasion pour demander si le projet de la rue Falguière avance car le terrain reste désespérément en friche et les riverains s'interrogent sur l'avenir de cette parcelle.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que nous avons une analyse différente du bilan qui est fait du PLU sur différents domaines. Je vais revenir sur deux en particulier, la partie petite enfance et la partie économique.

Sur la partie petite enfance, je pense que nous n'avons effectivement pas du tout la même analyse de l'effort qui est fait de la part de la Mairie de Paris pour avoir de plus en plus de structures d'accueil de petite enfance à Paris et dans le  $15^{\rm ème}$  qui va bénéficier dans cette mandature, de plus de 400 places supplémentaires sachant qu'il y en a plus de 620 lors de la mandature précédente, ce qui fait un effort très conséquent.

Certes, il n'est toujours pas suffisant pour répondre aux besoins qui restent encore importants mais en tout cas les efforts sont faits au quotidien pour proposer des solutions, des constructions, des réhabilitations, des aménagements et je crois que nous pouvons d'abord nous féliciter de cette dynamique, qu'il faut qu'elle perdure mais il ne faut pas oublier que Paris est la Ville qui a le plus de structures de petite enfance municipales ou associatives au regard de son nombre d'habitants. Il n'y a pas une capitale européenne, il n'y a même pas une grande ville en France, soit Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille qui ait l'équivalent.

On voit bien à Marseille la difficulté que cela représente d'avoir insuffisamment de structures de petite enfance. A Paris nous ne sommes certes pas dans une situation encore idéale mais en tout cas nous sommes plutôt dans le peloton de tête à ce niveau-là. Les efforts sont à poursuivre mais un cap important a été franchi ces dernières années en matière d'accueil de la petite enfance.

Deuxième sujet, la partie économique. Là aussi, je m'étonne de l'interprétation du PLU qui est faite par Monsieur Lucas. D'abord, je crois qu'il était mentionné que les anciens locaux de la Poste devaient être une structure de petite enfance ou une structure économique?

Il faudrait vous mettre d'accord entre adjoints au Maire du 15<sup>ème</sup> mais surtout je crois que nous n'avons pas la même vision de ce qui est fait.

Je m'étonne que sur les rangs de la droite vous pensiez que la puissance publique soit un acteur économique important pour le développement de l'entreprise. Je m'en félicite et je m'étonne que vous ayez cette vue un peu interventionniste, mais tant mieux.

Ensuite vous dites que rien n'est fait en termes de réaménagement de bureaux, que les entreprises quittent le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Prenons quelques exemples. L'immeuble Link qui a été inauguré il y a quelque temps, vous étiez présents Monsieur Lucas et Monsieur le Maire aussi, a mis plus d'un an à trouver locataire et encore de manière très difficile. L'immeuble a bénéficié d'une grosse rénovation avec des centaines de milliers de m² de disponibles. Le promoteur a mis du temps avant de pouvoir le louer. Cela montre une difficulté qui n'est pas liée au manque d'espace disponible mais qui est liée à d'autres critères.

Cela démontre aussi qu'il y a des choses possibles et faisables dans le 15ème. Deuxième exemple, à Olivier de Serres, je crois qu'Orange, France Telecom ont pu conserver leur siège dans le 15 ème arrondissement, même un certain nombre d'autres antennes avec des réaménagements sur la partie Olivier de Serres avec des personnels d'Orange qui sont restés.

La partie pépinière d'entreprises, vous en avez parlé. Je pense que c'est une des rares réalisations de pépinières en entreprises dans Paris et nous pouvons nous en féliciter.

Il reste encore la question de la Maison de l'emploi qui est un sujet que nous devons partager avec la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement. Il est vrai que nous avions soulevé ce point et je crois qu'il y a discussion sur la faisabilité mais nous pouvons être exigeants sur ce point et il faut suivre.

Par rapport à ce que vous dites, ce n'est pas du tout un PLU « antiéconomique », bien au contraire...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas moi qui le dis, c'était le Président de la Chambre de Commerce.

José Baghdad: Si vous rapportez ses propos, c'est que vous en êtes d'accord. Contrairement à ce que vous dites.

Monsieur le Maire : On dirait qu'il est mieux placé que vous et moi.

José Baghdad: Ce n'est pas du tout un PLU « antiéconomique », c'est un PLU qui cherche à faire en sorte à concilier tout ce que vous avez dit, à la fois des besoins d'accueil, d'équipements publics de petite enfance divers, d'espaces verts, d'aménagements pour les accueils sociaux, culturels, etc... Il faut faire un certain nombre de compromis. Tout n'est pas possible tout de suite et tout n'est pas possible au même endroit. Par exemple, à la Poste, on ne pourra pas faire un équipement à la fois culturel, petite enfance et économique et les interprétations que vous en faites sont toutes assez subjectives et je crois qu'il faut plutôt se féliciter des initiatives qui sont permises à Paris et dans le 15ème en termes d'équipements mais je me félicite encore une fois que vous soyez favorables à une intervention publique plus importante à Paris.

Monsieur le Maire: Quelques observations sur la longue intervention de Monsieur Baghdad dont je salue la dialectique mais qui ne m'empêchera pas de dire un certain nombre de choses pour relativiser son intervention.

En tant qu'élus du 15ème nous souhaitons avoir plus d'équipements publics et collectifs ne serait-ce que parce que la Ville construit des milliers et des milliers de logements sociaux supplémentaires dans cet arrondissement. Encore heureux qu'il y ait un certain nombre d'équipements supplémentaires qui sont réalisés : une école par-ci, une crèche par là etc.. Mais les besoins étaient déjà très importants et je ne les date pas de la mandature Delanoë, ça date de la Préfectorale, on remonte à une époque ancienne, que ni vous ni moi n'avons connue d'ailleurs, mais ce sont des besoins très anciens qui n'ont pas été satisfaits sauf que nous ne rattraperons pas notre retard parce qu'il y a des constructions par milliers de logements sociaux qui nécessitent de nouveaux équipements à chaque fois qu'ils sont implantés quelque part. Je salue l'effort en matière de crèches, nous avons rencontré les adjoints compétents à la Mairie de Paris de façon à leur préciser un certain nombre de lieux pour installer des crèches : mais est-il normal qu'Issy-les-Moulineaux qui a quatre fois moins d'habitants que le 15ème ait le même nombre de places de crèches? C'est un vrai sujet.

Je donne cet exemple parce qu'il saute aux yeux et sur le plan économique, si des entreprises comme Microsoft, Sodexo, Générali et j'en passe et des multinationales considérables se sont installées à Issy-les-Moulineaux plutôt que dans le  $15^{\rm ème}$ , je crois que nous pouvons tous le regretter. Il y a des raisons à cela.

J'en ai discuté avec notre collègue André Santini et lui ai demandé comment il arrivait à faire venir toutes ces entreprises. Il m'a répondu : c'est très simple, je prends mon bâton de pèlerin, je vais voir les chefs d'entreprises, je leur dis de venir s'installer à Issy-les-Moulineaux parce que c'est mieux qu'ailleurs et parce que je vais vous faire un certain nombre de conditions sur le plan fiscal, des aménagements, tout ce qu'on aimerait que le Maire de Paris fasse pour les entreprises du 15ème et dans tout Paris, ce qu'il ne fait pas.

Nous n'avons pas eu un seul débat sur le développement économique de la Capitale au Conseil de Paris depuis l'élection de Monsieur Delanoë. Ce n'est pas normal. Il y a eu un tas de débats très importants et intéressants sur un tas de choses mais rien sur le plan du développement économique.

Ne nous faites pas passer pour des capitalistes sauvages que nous ne sommes pas. Ce qu'on demande à la collectivité publique, dans certaines circonstances, est qu'elle intervienne pas notamment en période de crise et ce que nous souhaitons c'est qu'elle n'intervienne pas pour entraver le développement économique et l'installation des entreprises dans Paris et par l'environnement qu'elle propose aux entreprises, mais les attire plutôt qu'elle ne les repousse. C'est ça aussi le sujet. Ce sont quelques éléments que m'ont inspiré votre intervention que je comprends par ailleurs parfaitement. Il y a des interventions: Madame de Fressenel, Madame Tachène et Madame Poirault-Gauvin.

Agnès de Fressenel: Merci Monsieur le Maire. La meilleure pédagogie en communication, c'est la répétition. Cela fait maintenant plus d'une décennie que nous demandons la construction d'un collège supplémentaire dans le  $15^{\text{ème}}$ . D'après les estimations de la DASCO, le nombre d'élèves en  $6^{\text{ème}}$  dans le  $15^{\text{ème}}$  va augmenter de 125 élèves prochainement soit 600 élèves sur les 4 niveaux de collèges, soit l'équivalent d'un collège entier mais la Ville de Paris reste sourde à nos demandes et à celles des habitants puisque déjà en 2006 nous avions déposé un vœu dans le cadre du PLU demandant la construction de ce collège et 6 ans après, on nous annonce que ce sera pour 2020. La population jugera.

Je réitère donc cette demande importante car certes, l'annexe qui va être construite au collège Citroën c'est bien mais ça ne permettra pas de se préparer au boum démographique que va donc connaître le  $15^{\rm ème}$  arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Madame Tachène.

Anne Tachène: Mes chers collègues, je voudrais revenir sur le sujet économique puisqu'à l'étude de cette délibération, il apparaît nettement que la destination habitation est totalement affirmée au détriment de l'activité.

En effet c'est un élément de réponse pour Monsieur Baghdad, à Paris désormais, un seul m² sur 7 m² autorisés concerne l'activité. C'est simplement du factuel. Si ce résultat satisfait dans un Paris voué à la fonction résidentielle, il doit également s'analyser au regard de la compétition des villes du monde et la crise économique n'épargne pas le taux de chômage parisien. Quant à la part des surfaces pour le commerce et l'artisanat, elle se réduit également d'année en année. Cette situation, notre collègue Grégoire Lucas l'a rappelée, est également dommageable pour notre arrondissement. Aussi, si le logement reste une priorité pour chacun d'entre nous, il ne doit jamais se faire au détriment de l'activité économique. En cette période de morosité économique, il était urgent et important de le rappeler. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais porter une attention toute particulière sur la délibération qui concerne le logement et rebondir sur ce que vous avez exprimé, Monsieur le Maire, sur le départ des entreprises et le fait que le Maire de Paris ne faisait que peu d'efforts les concernant.

Il y a une raison assez simple à tout cela ce sont les droits de mutation. Je pense qu'à partir du moment où le Maire de Paris, Madame Hidalgo, Monsieur Mano touchent environ 1 milliard d'euros par an de droits de mutation, la Ville de Paris, bien sûr, Monsieur Dargent mais essentiellement ceux qui portent la politique en matière d'urbanisme à Paris, ce sont eux qui en font usage. Il faut donc qu'ils soient responsables de cette politique, vous en conviendrez.

A partir du moment où ils touchent 1 milliard de droits de mutation par an, ils estiment ne pas avoir d'efforts à faire en matière d'activité économique et de cette capacité d'attirer un certain nombre d'entreprises.

On l'a vu, beaucoup d'entre elles ont déjà quitté le territoire parisien et tout cela va continuer en particulier sur le cœur d'agglomération on le sait, tous les immeubles haussmanniens sont en train de voir partir des entreprises et des sociétés qui avaient élu domicile pour leur siège social pour se déplacer vers la petite et la moyenne couronne à des coûts de loyer beaucoup plus intéressants qu'au cœur de Paris.

J'allais dire aussi, peut-être deuxième conséquence en matière de politique de déplacements, avec des sièges sociaux et des entreprises beaucoup plus accessibles alors qu'elles se situent en petite et moyenne couronne. Voilà les deux enjeux et les deux défis que nous avons à relever.

Je voudrais aller un peu plus avant sur la partie logement et déjà, Monsieur le Maire, tordre le cou une nouvelle fois à la rumeur qui laisse entendre que nous ne sommes pas favorables au logement social puisque je lisais ce matin même dans un quotidien que le  $15^{\grave{e}me}$  faisait partie des arrondissements qui produisaient le plus de logements puisque nous sommes à hauteur de 3 214 logements produits, pas construits et c'est peut-être le problème qui nous intéresse ce soir, juste derrière le  $19^{\grave{e}me}$ , le  $20^{\grave{e}me}$  et le  $13^{\grave{e}me}$ , ce qui démontre bien encore une fois qu'à aucun moment, sauf pour des raisons souvent architecturales, nous n'avons refusé de programmes de logements sociaux et de plus en plus nous serons très attentifs au fait que, vous l'avez dit les uns et les autres, les équipements publics ne suivent pas.

L'intendance ne suit pas et tout cela est facteur de création de ghettos, que vous le vouliez ou non et on le voit bien dans un certain nombre d'écoles primaires en particulier du sud de l'arrondissement qu'il y a un changement de population scolaire et qu'il y a des parents qui, aujourd'hui préfèrent mettre leurs enfants dans des établissements privés ou font tout ce qu'ils peuvent pour voir leur enfant partir dans d'autres établissements ce qui renforce ce sentiment et cette expression de ghetto.

Pour lutter contre cette ghettoïsation je crois que nous avons tenté, avec Philippe Goujon, de déposer un certain nombre d'amendements à l'occasion de la loi sur le logement de Madame Duflot qui a été retoquée par le Conseil Constitutionnel. Elle partait je crois, d'un principe de bon sens qui était par exemple de refuser toute construction de nouveaux logements quand ces logements sociaux dépassent le seuil des 40% dans ce qu'on appelle un microquartier ou les iris au titre de l'INSEE.

Je vais vous donner un exemple qui est le plus frappant et que vous connaissez mais qu'il est bon de rappeler ce soir : c'est celui du laboratoire des Ponts et Chaussées. Construire plus d'une centaine de logements sociaux alors qu'il y a déjà 93% de logements sociaux dans un périmètre de l'ordre de 500m à 1 kilomètre autour du laboratoire, c'est une hérésie qu'il ne faut pas accepter car vous créez encore une fois non plus de la mixité -vous avez ce mot en permanence à la bouche- je parle à la majorité municipale, mais vous créez bien des ghettos.

Il est important également de limiter la préemption. On voit de plus en plus de logements préemptés qui continuent à être occupés par des familles qui sont là depuis des années et vont y rester. Ce n'est pas de la production de logement social, c'est simplement un artifice comptable qui va vous permettre d'atteindre les 20% de logements sociaux au terme du mandat qui nous emmènera en 2014.

Nous avons demandé aussi, au travers d'un certain nombre d'amendements de garantir le 1/3 de PLS. Or aujourd'hui nous sommes loin du compte. Nous sommes à peine à 20% de PLS en particulier dans le 15ème. Nous sommes loin d'un équilibre entre les différents types de logements sociaux que sont les PLAI, les PLUS et les PLS. Seulement 20% des logements aujourd'hui produits dans le 15ème sont des logements PLA, c'est-à-dire accessibles à ce qu'on appelle les classes moyennes.

Je crois qu'il faut donner plus de pouvoir, c'est l'objet d'un de nos amendements, au Maire d'arrondissement qui connait bien, au travers de sa commission d'attribution, la population à qui il à affaire. Je crois qu'il faut qu'il puisse attribuer 50% du parc social qui se libère en particulier comme nous l'avons établi au travers de critères qui sont totalement transparents en particulier à des familles qui habitent déjà le  $15^{\rm ème}$  arrondissement et vous avez eu, les uns et les autres très souvent dans vos permanences ce cas de familles qui, pour des raisons d'agrandissement ou de changement de revenus sont dans l'obligation de quitter le  $15^{\rm ème}$  arrondissement parce que la Mairie du  $15^{\rm ème}$ , au travers de sa commission d'attribution a un volant de l'ordre de 15% de logements à attribuer qui est insuffisant en tout cas notoirement insuffisant pour régler un certain nombre de cas que nous connaissons les uns et les autres.

Dernier élément en matière d'urbanisme et de logement social, c'est celui de la tranquillité dans le parc social. S'il y a bien un échec de la politique du Maire de Paris en matière de logement social, c'est bien le fait que dans un certain nombre de parcs sociaux, il n'y fait plus bon vivre. Nous avons eu l'exemple des Périchaux avec cette mobilisation que nous avons effectivement engagée que ce soit avec les services de Paris Habitat, avec le Commissariat du  $15^{\rm ème}$  arrondissement pour régler un certain nombre de problèmes d'incivilités, de trafics de drogue et, dans ce cadre-là nous n'avons vu aucune dynamique engagée par la Mairie de Paris et au détriment bien évidemment des riverains, des habitants de ces logements, de ces habitants des cages d'escaliers qui vivent aujourd'hui dans la peur liée essentiellement à l'activité inacceptable de quelques familles dans ces logements.

Nous ne sommes pas là pour montrer du doigt telle ou telle communauté mais pour démontrer que ces familles n'ont rien à faire dans ces parcs sociaux et je peux vous assurer que ces familles qui subissent en permanence ces actes délictueux n'en peuvent plus et nous considérons aujourd'hui que c'est une priorité et plutôt que de nous annoncer à grand renfort de trompette que nous allons passer de 20% à 25% de logements sociaux dans les collectivités, je crois qu'il nous faut régler tous les problèmes que je viens d'énumérer.

Je crois qu'il en va encore une fois de cette notion de bien vivre ensemble, de mixité réelle et non pas artificielle tel que la gauche veut bien nous l'asséner à chaque fois qu'elle parle de logement social et ce que nous voulons c'est que dans le  $15^{\text{ème}}$  ça se passe véritablement ainsi. D'autres arrondissements où la gauche est majoritaire tentent le diable et créent ainsi des « bombes à retardement », c'est leur problème mais dans le  $15^{\text{ème}}$ , nous ne souhaitons pas suivre ce chemin c'est pour cela que puisque la loi va être redéposée semble-t-il en Conseil des Ministres dans quelques semaines, nous redéposerons, nous, ces amendements qui nous paraissent correspondre parfaitement à cette logique en matière de mixité et de bien vivre ensemble avec, dernier chiffre, puisque c'est la politique du chiffre qui anime Monsieur Delanoë et Madame Hidalgo en matière de logement social, en 2001 il y avait 90 000 demandeurs de logements sociaux, ils sont aujourd'hui 130 000. S'il y a bien un échec en matière de politique municipale c'est bien celui-là.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais faire juste deux remarques suite au débat que nous venons d'avoir. Sur un premier point, le logement. Effectivement, on peut accepter qu'il y ait des constructions importantes de logements sociaux à la condition que les attributions soient équitables et à la condition aussi qu'on ne se retrouve pas avec des familles qui restent 10, 15, 20, 30 années dans un logement social alors qu'il y a des gens qui attendent.

Je pense que dans le débat parlementaire, il faudrait que les députés proposent de mettre fin à un droit de bail à durée indéterminée. Il faut envisager aussi le logement social comme un coup de pouce dans un parcours résidentiel et pas seulement une rente de situation ce qui fait que la rotation n'est pas aussi importante et on se retrouve avec 130 000 demandeurs en attente.

Pour une politique plus juste du logement, je considère qu'il faut que ce soit une étape dans un parcours résidentiel et pas le maintien dans les lieux pendant des années. C'était sur le logement.

Deuxième point. Je voulais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Baghdad et je regrette l'absence de Madame Lalem ce soir qui aurait certainement réagi à vos propos. On sait que le 15<sup>ème</sup> arrondissement est un arrondissement familial, qui a beaucoup de naissances et nous allons dire que notre génération d'élus est encore plus concernée puisqu'on se sent dans nos âges, particulièrement concernés.

Un tiers des demandes sont satisfaites à peu près. Quand on voit le coût d'une garde d'enfants à domicile, ce qui reste la seule solution quand la demande de place en crèche a été refusée, quand on voit les baisses envisagées des aides de l'Etat pour ces familles, quand on voit la refiscalisation des heures supplémentaires qui font que de nombreuses gardes d'enfants à domicile ne veulent plus faire d'heures supplémentaires puisqu'elles perdent pratiquement sur un salaire de base 80 à 100 € par mois, on arrive à une situation qui est dramatique pour les femmes et les droits des femmes dans ce pays, c'est qu'elles sont obligées, ces femmes, d'arrêter de travailler. Quand on est dans la Capitale des droits de l'homme et de la femme, je suis particulièrement choquée en tant que féministe et attentive à l'amélioration des conditions des femmes dans notre pays. Paris est parfaitement à la traîne, Monsieur Baghdad, je suis vraiment désolée de vous le dire et les choix de la ville sont catastrophiques quand on voit une crèche de 40 berceaux en budget d'investissement c'est 2,5 millions d'euros et vos choix sont en opposition totale avec le soutien des familles et ce que vous avez développé tout à l'heure n'est qu'un rattrapage mais ce n'est pas à la hauteur des enjeux pour les familles du 15<sup>ème</sup>.

#### Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent ;

Claude Dargent: Je voudrais d'abord préciser à Mdadame Fonlladosa que j'interviens moi aussi comme élu de terrain et d'autre part comme élu du 15<sup>ème</sup> parce qu'ici nous sommes évidemment tous des élus de terrain et des élus du 15<sup>ème</sup> et j'imagine que personne n'entend donner de leçons à personne sur ce sujet ici.

Je voudrais remarquer ensuite qu'heureusement que Monsieur Lamour et Madame Poirault-Gauvin sont intervenus parce qu'auparavant, six interventions : aucune ne prononce un mot sur le logement. Or je voudrais vous rappeler qu'à l'invitation du Maire du 15<sup>ème</sup>, nous examinons ensemble .... Monsieur Lamour, est-ce que j'ai moi aussi le droit de m'exprimer?...

Je répète donc ce que je viens de dire. A part les deux dernières interventions, les six premières n'ont absolument pas prononcé le terme du logement et à l'invitation du Maire du  $15^{\grave{e}me}$ , nous étudions ensemble, nous examinons deux délibérations. L'une est obligatoire en vertu du code de l'urbanisme et qui porte sur le bilan de l'application du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements et la deuxième qui ne présente aucun caractère d'obligation qui porte sur les équipements publics mais qui constitue un sujet suffisamment important pour que le Maire de Paris ait décidé -c'est ce qu'il explique au début de la communication- de consacrer une délibération à ce sujet.

Dans ce simple diagnostic de déséquilibre, il est facile de voir combien le logement importe peu aux élus de la majorité de cet arrondissement. Il le voit au mieux comme quelque chose d'inintéressant et au pire comme une nuisance. Je crois que les habitants du  $15^{\rm ème}$  arrondissement ne sont pas sur cette ligne et qu'ils considèrent que le logement est une préoccupation majeure pour eux, pour leurs enfants, pour leurs proches et que cette question, évidemment, indiffère très largement la majorité du  $15^{\rm ème}$  qui ne voit dans la construction de logements que des objectifs qu'il convient de désapprouver surtout quand il s'agit de logement social.

Telle n'est pas la position du Maire de Paris ni la position de la majorité du Conseil parce que nous considérons qu'il y a là un objectif qui, indépendamment du fait, excusez du peu, qu'il est fixé par la loi d'atteindre 20 % de logements sociaux est une des choses les plus importantes que nous avons à faire dans cette ville et nous le faisons et le faisons même contre les votes du Conseil d'arrondissement du  $15^{\rm ème}$  qui ne sont fort heureusement que consultatifs sur ces questions comme sur d'autres. Voilà le premier point que je voulais citer.

Je ne reviendrai pas sur l'attaque de Monsieur Lamour qui lui, parle du logement, mais c'est pour l'attaquer, s'agissant de la transformation des Ponts et Chaussées, pour lui préciser simplement que certes, sur le site des Ponts et Chaussées il y aura des logements sociaux mais il y aura aussi des logements qui ne sont pas des logements sociaux et que cette réalisation participe -je sais, c'est un peu compliqué à comprendre mais je suis sûr que vous allez pouvoir y arriver-....

*Monsieur le Maire* : Vous vous surpassez ce soir, Monsieur Dargent. C'est un festival!

Claude Dargent: ...et que cette réalisation participe à la diversification, Monsieur Lamour de ce quartier et de ce point de vue-là, il faut... Monsieur le Maire : S'il vous plait, je voudrais que l'assemblée reprenne un peu son calme. C'est vrai que Monsieur Dargent se surpasse ce soir mais nous allons l'écouter dans le silence comme il convient pour chacun de nos collègues. Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Monsieur le Maire je considère que nous ne sommes pas dans une cour de récréation à nous insulter mutuellement et à nous traiter de guignol. Je ne fais plus ça depuis très longtemps Monsieur Lamour. Je considère que ça ne relève pas.. Non, Monsieur le Maire, je n'ai rien cherché. C'est inadmissible, ça suffit!

Monsieur le Maire : Vous avez fait comprendre que Monsieur Lamour ne comprenait pas ce que vous lui disiez!!

Claude Dargent : J'ai le droit de m'exprimer dans cette assemblée comme d'autres sans me faire traiter de « guignol » ! ça suffit !

Monsieur le Maire: Monsieur Dargent vous avez laissé entendre que Monsieur Lamour n'était pas assez intelligent pour comprendre ce que vous disiez et qu'il n'était pas assez compétent pour comprendre ce que vous disiez. C'est bien ce que vous avez dit? On va attendre que vous sortiez tranquillement, vous reviendrez quand vous voudrez. Vous êtes les bienvenus dans cette assemblée.

Claude Dargent: Nous reviendrons si nous avons des excuses de Monsieur Lamour.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vais lever la séance pour 5 minutes afin que tout le monde reprenne ses esprits. Merci. La séance est levée!

0

Nous allons reprendre notre séance, nous allons essayer en tout cas, dans la joie et la bonne humeur. Monsieur Dargent et Monsieur Lamour vont s'exprimer et dire quelques mots l'un et l'autre.

Claude Dargent: Je veux volontiers dire qu'évidemment, j'ai peut-être été mal compris quand je disais, mais je sais bien que tout le monde est capable de comprendre qu'une opération qui consiste à créer du logement social et du logement privé et de l'activité économique, c'est une opération de diversification.

Je suis persuadé et c'est ce que je voulais dire, que tout le monde était susceptible de comprendre ça ici.

Monsieur le Maire : Vous avez été mal interprété. Vous avez eu raison de redire les choses différemment comme vous venez de le faire et je pense que Monsieur Lamour va vous répondre.

Jean-François Lamour: Alors, en entendant ces explications vraiment convaincantes de Monsieur Dargent, je pense qu'effectivement mes propos ont certainement dépassé ma pensée et je ne pense pas que Monsieur Dargent soit un « guignol ».

Monsieur le Maire : Les choses sont dites.

Claude Dargent: Je vous en remercie. Me voici rassuré. Je n'avais pas terminé mon intervention. Pour souligner, sur le chapitre logement, qu'en revanche je partage complètement avec les élus de mon groupe la préoccupation sur la nécessité de la tranquillité du parc social et de notre ville d'une façon générale même si sur l'imputation des responsabilités nous divergerons car je crois que les erreurs manifestes suivies en matière de gestion du Ministère de l'Intérieur depuis 10 ans, la politique du chiffre qui a été privilégiée, ont eu des effets particulièrement délétères sur la délinquance de proximité et que fort heureusement, en la matière, un virage a été pris et j'escompte -mais nous verrons au résultat de ce virage- qu'il va pouvoir ramener un peu de tranquillité au-delà de cet hémicycle qui relève d'une autre police, à l'intérieur du parc social et de notre ville parce que là, il y a eu un échec flagrant.

L'autre élément en matière de parc social, c'est qu'il y a une question à laquelle il faut prêter tout à fait attention, c'est aux modalités d'attribution des logements et en la matière également, depuis une dizaine d'années, je dois dire que les modalités d'attribution des logements sociaux sur le contingent préfectoral n'étaient pas toujours satisfaisantes, il s'en faut de beaucoup. Là encore, nous voyons où se situent les responsabilités. Elles ne relèvent pas de la Ville de Paris.

Enfin pour terminer, je serai très rapide sur la question des équipements publics parce que c'est une question importante mais qui a été largement évoquée y compris par Monsieur Baghdad pour dire qu'évidemment tous ici nous partageons l'idée selon laquelle le déficit de crèches est un problème tout à fait crucial mais pour ajouter évidemment que ce déficit de crèches, il n'est pas né en 2001.

Si Monsieur Santini a des taux de satisfaction tellement élevés en la matière c'est que vu le nombre de mandats qu'il a assurés, cela fait très longtemps que chez lui c'était une priorité et on est bien obligés de dire que ce soit à Paris ou dans le  $15^{\text{ème}}$  que ce soit sous Messieurs Chirac et Tiberi ou sous Monsieur Galy-Dejean, c'était beaucoup moins une priorité et que c'est donc cette question-ci qu'il s'agit aujourd'hui de corriger et le nombre de places de crèches créé depuis 2001 est tout à fait considérable mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Dernier point pour ne pas abuser en matière économique. Je voudrais quand même envoyer Monsieur Lucas et l'ensemble des collègues ici à la politique tout à fait volontaire en la matière qui est menée par Monsieur Missika et par le Maire de Paris et le Conseil de Paris en l'occurrence Paris a un vrai dynamisme en la matière. La pépinière à Boucicaut en est un exemple parmi beaucoup d'autres.

Je voudrais pointer, pour terminer, une contradiction. La droite dans cet hémicycle dit qu'il faut des activités économiques dans le  $15^{\text{ème}}$  arrondissement. Nous en sommes tous d'accord. Maintenant, il y a une opération emblématique en matière économique du  $15^{\text{ème}}$  arrondissement qui s'appelle le centre commercial Beaugrenelle qui me semble-t-il va créer beaucoup d'emplois et d'activités dans ce  $15^{\text{ème}}$  arrondissement mais là, en revanche, ça ne va pas. Il faudrait quand même choisir. Le développement économique du  $15^{\text{ème}}$  arrondissement et de Paris, nous y sommes très attachés mais il y a nécessité d'une cohérence sur des propositions en la matière. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Quelques observations, d'abord les adjoints compétents s'expriment dans le cadre de leur délégation pour évoquer cette communication du Maire de Paris sur le bilan du PLU en matière d'équipements publics. C'était tout à fait légitime et naturel que les adjoints, dans leur domaine de compétence, s'expriment et que d'autres élus s'expriment aussi puisque la discussion était jointe sur le logement. Je pense qu'ils sont au moins intéressés par leur présence que ceux qui sont absents ici comme Madame Hidalgo par exemple qui n'a pas l'air de s'intéresser au sujet du logement dans le 15ème puisqu'elle est absente. C'est son problème. Elle a d'autres ambitions que de s'occuper du 15ème, je le comprends fort bien.

Avant 2001, avant que nous passions de l'ombre à la lumière finalement, il y avait eu la construction de 13 0000 ou 14 000 logements sociaux dans cet arrondissement; Vous en avez ajouté davantage, je dis tant mieux et je n'hésite pas à le dire ainsi que tous mes collègues puisque nous les avons votés à 95 ou 98%.

Vous ne pouvez pas nous faire ce sempiternel procès d'intention qui ne repose sur rien et chaque fois que nous avons donné un avis négatif c'est que nous considérions que sur le plan architectural ou urbanistique les choses n'allaient pas mais cela concernait quelques dizaines ou centaines de logements alors que des milliers de logements ont reçu notre imprimatur. Plus de 3 000 comme le disait fort justement Monsieur Lamour, tel que le Parisien ce matin le révèle. Nous avons mis beaucoup de logements en chantier également.

Vous oubliez de dire aussi que sur les 6 000 logements sociaux supplémentaires que la Mairie de Paris réalise pour la période 2007/2009 dans l'accord qu'elle a signé avec l'Etat, tout ceci n'aurait pas été possible sans les crédits de l'Etat qui n'a pas hésité à augmenter de 146 millions € les siens dans ce plan. Le financement par l'Etat de logements locatifs, et je parle du Gouvernement précédent, on verra ce que va faire celui-ci et je ne fais pas de procès d'intention, n'a jamais été aussi important ces dernières années avec 120 000 logements par an en moyenne sous la présidence de Nicolas Sarkozy contre la seule référence que nous ayons, 50 000 sous le Gouvernement Jospin et vous savez bien que la Ville de Paris, depuis 2010 bénéficie de 20% de l'enveloppe nationale des crédits de logements de l'Etat et de plus de 40% de l'enveloppe régionale bien qu'elle ne représente que 5% de l'offre nouvelle.

Vous ne pouvez pas dire que la droite ne veut pas de logements sociaux d'autant plus pour le  $15^{\grave{e}me}$  que vous pourriez vous tourner aussi à bon droit vers nos collègues des arrondissements centraux comme les  $4^{\grave{e}me},9^{\grave{e}me},10^{\grave{e}me},11^{\grave{e}me}$  etc.. qui comptent moins de 10% de logements sociaux et qui sont pourtant des arrondissements administrés par des élus de gauche alors que nous atteignons dans le  $15^{\grave{e}me}$ , les 16%. Ceci veut bien dire que cet arrondissement construit et qu'on construisait déjà sous la mandature précédente. Telles sont les observations que je souhaitais faire.

Pour terminer, vous parlez de politique du chiffre. En matière de sécurité, effectivement je vais vous citer quelques chiffres statistiques qui sont éclairants. Sous la mandature précédente, si je puis dire au niveau de l'Etat, 1,5 million de victimes ont été épargnées par rapport au bilan des années précédentes, c'est-à-dire dans les années Jospin. Or, depuis le mois de juin, depuis que vous êtes de retour au pouvoir, il y a 30 000 victimes de plus dans ce pays. Il y a une augmentation du nombre de violences à la personne depuis le mois de juin. Espérons que ça ne se poursuivra pas mais ces éléments sont inquiétants pour l'avenir.

Il y avait d'autres demandes de prise de parole. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte: Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais revenir sur l'intervention de Géraldine Poirault-Gauvin concernant le logement social et le parcours de logement social et j'aimerais ajouter un point, c'est-à-dire l'accession à la propriété pour les locataires du logement social et je dois rendre hommage à Jean Tiberi et aux municipalités de droite contrairement à votre sourire narquois Monsieur Dargent, qui avaient promu et lancé des programmes d'accession à la propriété que vous avez stoppés. C'est très dommage car pour un locataire de logement social, le foncier à Paris devient très excessif et il faudrait aider ces familles à accéder à la propriété.

En ce qui concerne la cause des femmes, effectivement les soucis de gardes partagées, je pense qu'il faudrait, à l'heure actuelle faire preuve d'un peu d'imagination et dépasser la querelle crèches/gardes/nounous et imaginer à Paris même plus qu'ailleurs des lieux intergénérationnels ou des solutions mixant les nounous dans les logements sociaux, des structures mixtes permettant le partage des gardes entre les parents, les nourrices. Je pense qu'il faut faire preuve d'imagination et vous voyez notre majorité est tout à fait partante pour envisager d'autres pistes et d'autres solutions. Merci

## Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Merci Monsieur le Maire. Je me permets d'intervenir suite au débat par rapport aux propos de Madame Poirault-Gauvin. Loin de moi la pensée de dire que vous pensez que je ne suis pas féministe, bien au contraire, je crois que vous l'avez bien noté par rapport à mes engagements et au combat politique que j'ai pu mener dans le  $15^{\grave{e}me}$  en soutenant une candidate pour la mairie du  $15^{\grave{e}me}$  et une candidate pour la  $12^{\grave{e}me}$  circonscription législative et je pense que les femmes gagneront et dans le  $15^{\grave{e}me}$  aussi.

Plus sérieusement, vous soulignez que Paris est à la traîne. Au contraire, je pense que Paris est plutôt en pointe sur ces questions. Si vous prenez l'exemple de Berlin, autre grande capitale européenne, là le taux d'activité des femmes est beaucoup plus en retrait par rapport à celui de Paris. Les femmes arrêtent de travailler à Berlin une fois qu'elles ont leur premier enfant, Londres est équivalent et le taux d'activité des femmes à Paris est un des plus élevés à Paris et au monde. Il n'y a que les pays nordiques où c'est meilleur mais c'est une autre culture et d'autres choses sont faites, mais Paris n'est pas du tout à la traîne et plutôt dans le peloton de tête encore une fois par rapport à ces questions-là.

Deuxièmement, on nous parle de créativité sur un certain nombre de questions. Je voudrais revenir sur la partie immeuble et activité économique. Je crois que les constructions de gros logements qui servent de siège social pour les employés des compagnies n'est pas le modèle futur. Il y a une vraie tendance pour ce qu'on appelle le télétravail qui va faire en sorte que les gens vont travailler beaucoup plus à domicile parce que l'on voit bien que les immeubles haussmanniens ne sont pas du tout fonctionnels par rapport aux besoins modernes et ce n'est pas juste une question d'accessibilité, c'est aussi une question de prix et de modernité des logements et quand on a une friche, effectivement on peut construire un immeuble économique qui sied plus aux règles et aux besoins d'actualité mais je crois surtout que maintenant il y a beaucoup plus d'entreprises qui encouragent le télétravail et peut-être que Paris redeviendra un centre très attractif pour les entreprises perdues dans les années 90, début année 2000, qui redeviendra plus attractif avec ces fonctions au télétravail et je crois qu'avec le travail de l'adjoint, Monsieur Missika en termes d'innovation. Il y a une vraie clé à jouer sur ces questions-là.

#### Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou: Quelques remarques à la volée et quelques compléments sur l'intervention de Géraldine Poirault-Gauvin tout d'abord. Sur les crèches, je vous trouve, en termes d'objectifs affichés totalement en phase avec l'ambition que nous portons avec la majorité parisienne.

Par contre, concernant le diagnostic, je pense que vous êtes, volontairement ou involontairement, bien en-deçà de la réalité. Nous avons été l'une des premières villes à mettre en place les horaires atypiques pour les crèches, cela fait partie des éléments de créativité et vous avez raison, les associations étaient totalement motrices. Il me semble que nous sommes en phase sur l'objectif à atteindre.

Vos propos m'ont particulièrement intéressé quant à la nécessaire rotation des logements du parc social et je pense que c'est un objectif sur lequel nous devons tous travailler. En revanche, je pense que le garde-fou qu'il faudrait mettre c'est de ne pas donner des baux à durée déterminée mais de réévaluer régulièrement si les personnes continuent à rentrer dans les barèmes de revenus. Cela existe déjà mais aujourd'hui la seule réévaluation possible elle prend la forme d'un surloyer.

Je crois me souvenir qu'il y a plusieurs députés dans cette assemblée qui avaient été très hostiles au surloyer à une époque et je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin et réévaluer la pertinence de l'allocation car parfois des gens ont eu la chance de beaucoup réussir dans leur vie et ne sont plus du tout dans les critères du logement social.

Je ne vais pas revenir sur les bureaux mais je pense que le gros problème des immeubles haussmanniens qui voient quitter un certain nombre d'entreprises ce ne sont pas des questions et des raisons complexes, compliquées et un peu conspirationnistes sur les droits de mutation que toucherait la Ville de Paris mais un problème de coût relativement à des espaces plus grands et plus fonctionnels et un problème de fonctionnalité de ces espaces.

La preuve en est que la plupart du temps, lorsque des entreprises quittent des bureaux haussmanniens, ces bureaux ne sont pas remplacés par des logements. Cela reste des immeubles vides et c'est probablement là le plus grand scandale que l'on puisse trouver à Paris de voir des logements, des bureaux, des immeubles de bureaux qui avaient été préalablement des logements rester désespérément vides.

Monsieur le Maire: Merci. Juste une contribution si je puis dire pour l'accélération du taux de rotation dans les logements sociaux. Construisons à Paris des logements privés et c'est là que le bât blesse parce que malheureusement dans le PLH l'effort en matière de logement privé n'est pas suffisant.

A partir du moment où la Ville impose des contraintes extrêmement fortes aux promoteurs sur des terrains fonciers déjà très élevés, ceux-ci sont de moins en moins incités à construire à Paris. Or aujourd'hui, c'est plus de 80% des constructions à Paris qui sont du logement social. Le privé s'est effondré et si l'on veut vider et je pense que nous pouvons tous être d'accord, si on veut vider le logement social de ses occupants quand ils améliorent leurs revenus, il faut qu'ils puissent se reloger dans du logement privé alors que la moyenne à Paris aujourd'hui est de  $8\,500\,$  € le  $m^2$  à l'achat par exemple.

Il y a un certain nombre d'interventions. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour: Ce débat devient intéressant avec les deux interventions de Monsieur Baghdad et Monsieur Mouricou. On est au fond du sujet. Monsieur Baghdad, vous comparez Paris et Berlin.

Vous ne pouvez pas comparer deux agglomérations dont l'une bénéficie en gros d'un niveau d'achat au  $m^2$  de l'ordre de 2 000  $\mathfrak E$ . On n'est pas sur un système très tendu à Berlin parce que la Ville est beaucoup plus étendue alors qu'à Paris on est à plus de 8 000  $\mathfrak E$  du mètre carré et c'est ça qui engendre l'attention et la rareté du terrain.

Je pense que l'initiative du Président de la République en 2009 qui était de créer le Grand Paris, soit une vraie agglomération avec un système de transports en commun rapide, confortable et automatique, est en mesure, je pense, de régler une partie du problème.

Ajoutez à cela en Allemagne, culturellement parlant même si ça commence un peu à évoluer, le fait que les femmes restent à la maison c'est culturel. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez et le gouvernement actuel avec la Ministre de la Famille qui est là depuis très longtemps essaye de modifier cette culture y arrive progressivement avec un certain nombre d'aides mais culturellement ce dispositif du moins ceux que nous pouvons avoir en matière de crèches sont moins pertinents en Allemagne.

Dernier élément concernant la remarque de Monsieur Mouricou. Les plafonds, les ressources des habitants des logements sociaux sont réévalués tous les 3 ans avec un système de surloyer. Vous dites que nous étions opposés au surloyer. Nous l'étions quand il dépassait le prix de loyer moyen qui était de l'ordre de 21 € du m² par mois. C'est cela à quoi nous étions opposés c'est-à-dire que le loyer plus le surloyer fassent que les habitants de ce logement payent plus cher que dans le parc privé. Vous en conviendrez, c'était plutôt le bon sens qui animait l'amendement que nous avions déposé avec Philippe Goujon.

Quand vous dépassez deux fois le plafond, que ce soit du PLAI, du PLUS et du PLS alors vous êtes dans l'obligation de quitter votre logement social. Les mesures en matière de rotation existent, simplement ces familles qui aimeraient bien rester à Paris ne le peuvent pas. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'accession sociale à la propriété ou très peu dans le parc social et surtout il n'y a plus de logements intermédiaires. Ce qu'on appelle l'intermédiaire, c'est de l'ordre de 16/17 € du m² par mois. Ce logement là qu'on appelait avant le PLI n'existe plus. Il existe d'autant moins que le Maire de Paris, dès son arrivée, a reconventionné le PLI en PLS, en PLUS et en PLAI faisant quasiment disparaître le logement intermédiaire. Voilà le problème.

Le parcours résidentiel aujourd'hui est à Paris complètement bloqué ce qui engendre une migration d'un certain nombre de familles, en particulier du  $15^{\rm ème}$  vers la petite et la moyenne couronne.

La problématique de l'urbanisme à Paris c'est que vous avez rompu le parcours résidentiel et on en voit la conséquence en particulier pour les familles qui sont dans l'obligation de quitter Paris.

Monsieur le Maire: Merci. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Merci Monsieur le Maire. Je souhaite intervenir dans ce débat car je trouve, après avoir écouté avec beaucoup d'attention les orateurs de la gauche que les grands absents de ce débat ce sont les habitants du  $15^{\rm ème}$ . Monsieur Dargent, Monsieur Mouricou, Monsieur Baghdad, on ne fait pas la Ville contre ses habitants ni malgré ses habitants mais on fait la ville avec ses habitants. Je crois que c'est fondamental et on ne vous a pas beaucoup entendu vous prononcer et vous engager sur la prise en compte de l'avis des habitants du  $15^{\rm ème}$ .

Je ne vais pas faire la guerre de celui qui sera le plus élu de terrain que l'autre. Chacun a son engagement vis-à-vis du terrain du  $15^{\grave{e}^{me}}$  mais la prise en compte de l'avis de la population qui, tous les jours, vit cette pénurie d'équipements publics, vit la politique du Maire de Paris en matière de logement, doit être pris en compte.

Je prends un exemple : le laboratoire des Ponts et Chaussées. Monsieur Dargent, vous nous expliquez en deux temps la complexité de ce projet en nous disant « c'est formidable, il y a des logements sociaux, des équipements publics et des logements privés » mais, Monsieur Dargent, force est de constater que vous n'êtes pas allés à la rencontre des habitants de ce quartier car ce sont eux les premiers concernés.

Ce ne sont pas les bilans que vous ferez, les statistiques de la politique et du bilan du Maire de Paris en matière de logements sociaux qui comptent ici, c'est la vie des habitants et quand j'entends la gauche à longueur de Conseils d'arrondissement nous expliquer les vertus de la démocratie de proximité et des conseils de quartier et qu'à chaque fois il faut vous reprendre en disant chiche, Monsieur Dargent et Mesdames et Messieurs de la gauche, prenez en compte l'avis des habitants qui viennent nombreux, au moins une centaine de personnes qui assistent aux conseils de quartier donner leur avis en tant que riverains de ces projets.

Cela vaut pour Brassens avec les Ponts et Chaussées, ça vaut également pour tous les autres conseils de quartier notamment je pense à la dernière réunion du conseil de quartier Citroën et de l'opposition unanime des habitants qui assistaient au conseil de quartier sur le projet du patronage laïque. Mais on ne vous entend pas là-dessus.

Vous nous citez l'investissement pour les crèches, etc... Sauf que les chiffres sont têtus. Il manque 2 000 places en crèches dans le  $15^{\text{ème}}$ . On va avoir et Agnès de Fressenel l'a dit très bien et très clairement, un apport en population de collèges qui fera qu'en 2015, on aura une population supplémentaire hors nouveaux logements, d'élèves potentiels pour un nouveau collège dans le  $15^{\text{ème}}$ .

Qu'est-ce que vous faites? Quels sont vos engagements en matière d'équipements publics par rapport à ça? La DASCO l'a reconnu depuis des années, il y avait besoin d'une école dans le  $15^{\grave{e}me}$ . On a évidemment les classes de la rue Dombasle mais on sait très bien que ça ne suffira pas. Qu'est-ce que vous faites par rapport à ça? On va avoir un débat sur le PPI des lycées et de la Région qui s'implique, qui pose des jalons sur l'évolution démographique. On n'a rien pour les collèges et, cerise sur le gâteau, vous avez même été capables malgré vos promesses, de rater l'entrée en service du minibus électrique dans le sud du  $15^{\grave{e}me}$  arrondissement qui, par une erreur, un « couac » administratif a encore pris un an dans la vue.

Vraiment, Mesdames et Messieurs de la gauche, je suis désolé, mais dans ce débat, vous êtes à côté de la plaque. Je ne sais pas si le terrain que vous arpentez c'est le pays des « Bisounours » mais allez un peu plus à la rencontre des habitants des quartiers du  $15^{\grave{e}_{me}}$  arrondissement qui ont des choses à dire. Les dernières élections ont montré qu'il y avait un certain nombre de choses sur lesquelles ils étaient en désaccord avec vous mais si vous avez besoin on vous emmènera voir ces habitants des logements sociaux, des Périchaux, de Bartolomé, des Frères Voisin, de Modigliani, d'Alleray, etc... que manifestement vous n'avez pas vus depuis très longtemps et croyez-bien qu'en matière de PLU et d'équipements publics, ils auront certainement beaucoup de choses à vous apprendre.

Monsieur le Maire : Madame Margueritte.

Catherine Margueritte: Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais revenir sur les propos de José Baghdad sur la révolution du travail.

Effectivement, le fait que les immeubles anciens ne soient pas forcément adaptés à la nouvelle révolution du travail et au fait que de plus en plus de personnes travaillent chez elles et dire que la Ville de Paris a beaucoup d'efforts à faire au niveau numérique. L'autre jour, j'étais près de la place d'Italie, je ne vais pas en faire un cas personnel mais c'est un exemple, pour trouver une connexion internet autour de la place d'Italie dans un lieu public ou dans un café, il faut faire environ un kilomètre à la ronde et je trouve ça insensé qu'en 2012 la Ville de Paris n'encourage pas les activités numériques.

Cela fait partie d'une réflexion globale sur la ville qui avait été mise en avant par un projet architectural à l'atelier du Grand Paris et initié par Nicolas Sarkozy dont Monsieur Lamour a cité la grande ambition de ce Grand Paris et il y avait une équipe d'architectes italiens de Studio 9 qui avaient travaillé d'une manière très fine et très intelligente sur l'architecture numérique, virtuelle et cela rejoignait les propos de José Baghdad et il y a beaucoup de choses à faire et la Ville de Paris n'a pas de leçons à donner sur les progrès en ce qui concerne cette évolution des choses.

#### Monsieur le Maire : Madame Roy.

Isabelle Roy: J'aime bien quand les choses sont précises. Pour répondre à Monsieur Menguy sur notre présence auprès des habitants notamment des quartiers des Périchaux et du laboratoire des Ponts et Chaussées, je rappelle que nous avions participé Madame Piétranico, Monsieur Dargent, Monsieur Alayrac et moi-même à une marche exploratoire qui avait été organisée par Paris habitat et qui avait permis d'aller à la rencontre des habitants de ce quartier, d'être à leur écoute, d'entendre leurs attentes. Je pense qu'il est important de rappeler ce genre de choses.

*Monsieur le Maire*: Merci. D'autres interventions? Madame Ferhat devait intervenir. Il serait bien qu'elle regagne notre Conseil puisqu'elle présente le vœu qui est joint à cette délibération sinon je demanderai à Monsieur Menguy de le présenter?

Jean-Baptiste Menguy: Lors du Conseil de Paris du 19 mars 2012, il avait été décidé du maintien du réseau d'eau non potable et de la rénovation du réseau existant ainsi que la libération de certaines emprises foncières...

Monsieur le Maire : Madame Ferhat étant revenue elle va nous présenter son vœu.

Louisa Ferhat: Monsieur le Maire, chers collègues, en mars 2012 le Conseil de Paris a pris la décision du maintien du réseau d'eau non potable et la rénovation du réseau existant ainsi que la libération de certaines emprises foncières dont celles du réservoir de Grenelle qui se trouve au 125 rue de l'Abbé Groult.

Celle-ci serait la première à être libérée parmi les trois choisies. La superficie de cette emprise est de 3 240 m² et se situe dans un quartier très dense. Sachant que nous sommes sous-équipés, il est impératif de prévoir une crèche ainsi que des équipements sportifs ou culturels d'autant qu'il a été prévu dans ce quartier plusieurs projets immobiliers comme on le sait : le village Saint-Michel qui touche une partie de la rue Olivier de Serres, vers le 27 et même dans le haut de cette rue vers le 5 et 7 avenue de la Plaine dans les locaux du laboratoire des Ponts et Chaussées.

Dans la mesure où le nombre de familles va considérablement s'accroître (plus de 400 logements prévus) et qu'il nous faut plusieurs années pour qu'un équipement de la petite enfance ouvre ses portes, c'est la raison pour laquelle nous demandons au Maire de Paris d'acter notre vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a une réponse de l'Adjointe qui veut s'exprimer.

Claire de Clermont-Tonnerre: Je vous propose Monsieur le Maire, de faire une réponse générale sur les deux délibérations et de terminer par le vœu.

Tout d'abord je tiens à remercier les très nombreux intervenants. Depuis le début de cette mandature notre majorité a régulièrement dénoncé le contenu du PLU de 2006 que ce soit lors de son bilan triennal d'octobre 2009 ou dans le cadre de débats portant sur des modifications générales comme ce fut encore le cas début 2012.

Lors de chacun de ces exercices nous avons rappelé notre vision pour une bonne politique de logement social à l'image de celle que plusieurs de nos collègues en particulier vous Monsieur le Maire et Jean-François Lamour viennent de développer dans leurs excellentes interventions.

S'agissant de l'évaluation chiffrée des résultats du PLU depuis 2009, je rappelle que le 15<sup>ème</sup> comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2011 plus de 19 000 logements sociaux SRU en service soit près de 10% des logements sociaux parisiens.

Le problème, et nous y reviendrons tout à l'heure, est leur concentration, leur manque d'équilibre dans les opérations et la quasi absence d'équipements publics accompagnant ces opérations.

Ce soir et toujours avec la même constance notre majorité dénonce plusieurs mesures du PLU qui ne sont pas de nature à produire une bonne politique du logement social. Nous dénonçons la méthode mise en œuvre pour localiser les réserves pour logements sociaux notamment l'absence de concertation de l'exécutif parisien que ce soit avec le Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement ou avec les propriétaires lorsqu'il s'agit d'emprises privées.

Quelques adresses ont été ainsi frappées de réserve pour logements sociaux suscitant l'indignation de leurs propriétaires par exemple au 218 rue de la Convention où une réserve de 100% de logements sociaux avait été inscrite jusqu'à ce que les propriétaires privés découvrent ce scandale à l'occasion d'un dépôt de permis de construire.

Je rappelle que nous sommes opposés à la localisation de réserve lorsqu'elle s'inscrit également dans des secteurs comptant déjà un pourcentage élevé de logements sociaux. Je vise en particulier la saturation du secteur Brancion Périchaux où la gauche a décidé de réaliser 150 nouveaux logements sociaux sur l'emprise du LCPC que vient d'évoquer mon collègue Jean-Baptiste Menguy.

J'ajoute que l'augmentation du nombre de logements sociaux pose aussi la question de la sécurité et de la tranquillité de leurs habitants et notamment de la surveillance des parties communes. La mixité que nous souhaitons est malheureusement absente de nombre de programmes de logements dans la mesure où la règle des 30% de PLS n'est pas appliquée contrairement à ce que prévoit le PLH et aux annonces du Maire de Paris. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le constater une nouvelle fois lors de l'examen de la délibération DLH 166 qui suivra.

Mes chers collègues, ces nouveaux programmes de logements sociaux sont-ils tous de nature à améliorer le cadre de vie des habitants du 15ème et de nos quartiers? Je ne m'attarderai pas sur les problèmes posés par les panneaux photovoltaïques mal positionnés, mal intégrés. En revanche je m'inquiète devant l'architecture de certaines constructions que nous voyons sortir de terre. Les opérations Frémicourt ou certains lots de Boucicaut sont par exemple assez révélateurs d'un ratage architectural. La tendance municipale semble être à l'encouragement à la production de sortes de boîtes qui détonnent dans le paysage parisien comme par exemple au 43 bis rue Desnouettes.

Je rappelle que les dispositions contenues dans le PLU contribuent également à la rareté des places de stationnement souterrain dans la mesure où désormais le Maire de Paris a décidé de supprimer l'obligation de réaliser un parking pour des programmes de logements inférieurs à 2 000 m². Pourquoi un bénéficiaire d'un logement social devrait-il être privé de parking?

J'en viens à la servitude que vous imposez au  $15^{\text{ème}}$  arrondissement qui est frappé d'un COS de 3 pour le logement et de 1 pour les activités. Je souscris totalement aux propos de Grégoire Lucas ce PLU est bien « antiéconomique ».

Ce COS de 1 pour les activités économiques est d'autant plus aberrant que notre pays traverse une crise violente. Par cette mesure, le Maire de Paris bride les constructions neuves de bureaux dans notre arrondissement préférant sans doute voir les entreprises et les emplois traverser le périphérique pour s'installer chez nos voisins, voire au-delà de nos frontières compte tenu des nouvelles mesures mises en œuvre par l'actuel gouvernement.

Dans sa communication, le Maire de Paris nous annonce un renforcement des mesures en faveur du logement social. En premier lieu, permettez-moi d'évoquer le projet de loi Duflot que la gauche a voulu faire passer en force méprisant les droits de l'opposition parlementaire. Adopté le 10 octobre, il a été censuré par le Conseil Constitutionnel. Cette mauvaise loi qui oublie les classes moyennes est un vrai cocktail de mesures coercitives avec notamment le relèvement de 20 à 25 % du taux de logements sociaux dans les villes et l'obligation de réaliser 30% de logements sociaux pour toute construction de plus de 12 logements ou de plus de 800 m² et je salue les initiatives parlementaires prises par mon collègue Jean-François Lamour pour amender cette loi.

J'ajoute que ce gouvernement a bien « cafouillé » lors de la publication des nouvelles listes de cession de terrains constructibles lorsque certains de ces biens étaient déjà vendus ou bâtis. Quant à la décote des terrains publics affectés à la construction des logements sociaux, ces annonces ne sont pas de nature à diminuer l'endettement chronique de RFF-SNCF ou les déficits endémiques de l'APHP.

S'agissant du 15<sup>ème</sup>, le Maire de Paris lorgne sur 5 terrains publics dont 3 sont nécessaires au fonctionnement de la RATP. Il s'agit des emprises Charles Lecocq, Félix Faure, Maridor, Desnouettes, Croix-Nivert.

Ces 5,4 hectares sont actuellement occupés par les ateliers des lignes 8,12 et par un garage à bus. Si ces terrains qui appartiennent à un opérateur de l'Etat devaient être bradés ce sera autant de crédits en moins pour augmenter le confort des voyageurs, la fréquence et la desserte des lignes de transport en commun.

Contrairement à la gauche qui se glorifie des effets produits par ce PLU que nous dénonçons, je vous invite, mes chers collègues, à émettre un avis défavorable sur cette première délibération dans la mesure où cette politique des logements telle qu'elle est mise en œuvre nuit au développement harmonieux des quartiers du 15ème et à la qualité de vie de leurs habitants.

J'en viens rapidement à la communication du Maire de Paris sur le bilan du PLU en matière d'équipements publics. Permettez-moi de rappeler la déclaration faite par le Maire de Paris le 31 janvier dernier sur France Inter. Je le cite : « Vous ne faites pas la ville si avec le logement vous ne prévoyez pas l'activité économique, les commerces et les services publics. Il n'y a pas de logements sans crèches et sans écoles ».

Mes chers collègues, après de telles paroles, nous attendons les actes car s'agissant de la réalisation des équipements prévus par le PLU pour le 15<sup>ème</sup>, quel est le bilan de l'exécutif parisien?

Je vous invite à vous pencher sur le tableau de l'annexe 1-4 portant sur les équipements réalisés ou en cours de réalisation depuis 2006 dans les réserves du PLU. Pour le  $15^{\text{ème}}$ , à ce jour, c'est 0 livraison. Je note au passage que la livraison de l'équipement culturel Boucicaut prévue pour 2013 fait l'objet de deux remarques. Outre le fait qu'il est passé de 3 800 m² à 750 m² comme le rappelait ma collègue Ghislène Fonlladosa et que vous nous en annoncez la livraison pour 2013, nous n'en connaissons toujours pas la destination précise en dépit des nombreuses propositions formulées par le Maire du  $15^{\text{ème}}$ .

S'agissant de l'annexe 2 portant sur les équipements et espaces verts réalisés depuis 2006 ou en cours de réalisation cette fois dans les secteurs du PLU faisant l'objet d'orientation d'aménagement, pour le 15ème nous avons seulement 2 livraisons : la piscine Keller et la crèche Lacordaire

J'ajoute que non seulement nous manquons d'équipements comme le rappelaient plusieurs de mes collègues et je les en remercie mais en plus certains sont vieillissants voire hors service faute d'entretien suffisant à l'image de plusieurs de nos piscines.

D'autres sont mal réalisés. Je pense à la crèche de l'avenue Félix Faure aujourd'hui fermée sans parler des retards considérables de livraison comme pour la crèche Castagnary ou celle du 37 rue Falguière qui va enfin voir le jour en 2014 sur une parcelle qui est toujours en friche depuis 2002 ainsi que le soulignait ma collègue Françoise Malassis.

Je déplore qu'aucune des propositions faites depuis le début de cette mandature à l'occasion de nos différents débats sur le PLU n'ait trouvé grâce aux yeux du Maire de Paris.

Je remercie une nouvelle fois celles et ceux de mes collègues qui ont bien voulu rappeler les besoins du 15ème en termes d'équipements publics. Leurs interventions traduisent leurs connaissances fines de nos quartiers et les besoins réels des habitants du 15ème. La population du 15ème ayant augmenté de 10 000 habitants entre 1999 et 2009, je regrette que la gauche reste sourde à nos propositions préférant mettre l'argent sur ses propres projets à l'image par exemple de la coûteuse démolition-reconstruction du patronage laïque ou sur d'autres arrondissements comme à Jean Bouin ou dans le gouffre des Halles.

Je profite de cette intervention pour dénoncer le manque de concertation entre le Maire de Paris et le Maire du  $15^{\rm ème}$ . Dès lors qu'un projet d'emprise foncière se libère, nous sommes en général mis devant le fait accompli ayant ainsi appris que le réservoir d'eau non potable de Grenelle allait se libérer et avant que le projet ne soit ficelé par l'exécutif parisien, nous avons déposé le vœu 22 que vient de présenter ma collègue Louisa Ferhat portant sur les propositions d'équipements publics sur les 3 200 m² du réservoir avec l'espoir cette fois, d'être entendus par le Maire de Paris qui semble de plus en plus s'éloigner des préoccupations quotidiennes des Parisiens. Merci.

*Monsieur le Maire :* Merci. Sur le vœu, est-ce que vous avez une explication de vote sur le vœu 21 ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Oui Monsieur le Maire, nous avons une explication de vote pour les délibérations aussi parce que nous allons voter les deux délibérations. Je signale à Madame de Clermont-Tonnerre car elle nous dit que les 30% de PLS ne sont pas respectés dans le 15<sup>ème</sup>. Or, c'est ce que prévoit le PLH.

Madame de Clermont-Tonnerre, de deux choses l'une ou c'est vrai et à ce moment-là, faites un recours et ce sera prouvé ou c'est faux et à ce moment-là arrêtez de revenir sans arrêt sur cette chose-là!

Vous ne pouvez pas nous dire ici ça n'est pas conforme au PLH d'un point de vue réglementaire et ne rien faire. Cela montre bien les limites de l'argumentation.

Puisque nous parlons d'équipements publics je voudrais rappeler à cette assemblée, Madame de Clermont-Tonnerre, que vous aviez voté en son temps la ZAC gare de Vaugirard avec des centaines de logements qui n'avaient aucune crèche et c'est nous qui avons du après 2001 réaliser la crèche. Alors après, que vous nous fassiez le coup du manque d'équipements publics, franchement quand on a voté des délibérations comme ça et c'est votre cas, on ferait mieux de se taire!

S'agissant enfin du vœu, on ne procède pas de cette façon-là. Lorsqu'on a une parcelle de 3 200 m² située comme elle est située à quelques encablures d'une médiathèque -un des nombreux exemples qui montre combien le Maire de Paris ne réalise pas d'équipements publics dans le  $15^{\rm ème}$  arrondissement- c'est un terme qui n'existe pas dans cet arrondissement on n'en parle pas. Il est vrai qu'en son temps Monsieur Galy-Dejean avait, lors de l'inauguration, raconté qu'alors qu'il avait des adjoints jadis très influents auprès de Monsieur Tiberi, il n'avait jamais réussi à obtenir que cette médiathèque soit sortie de terre.

Fermons cette parenthèse mais de temps en temps il faut se souvenir un peu de l'histoire, c'est grâce à l'actuelle majorité que cette médiathèque a été créée. Pour terminer sur la méthode, quand on dispose d'une parcelle qui va se libérer de 3 200 m² avec l'emplacement qui est le sien et au cœur du tissu urbain, on ne procède de cette façon-ci en disant, sans étude d'ensemble on va faire ça, ça...pas ça, ça.. Non. Ce n'est pas de la méthode et tous ceux qui connaissent -et Madame de Clermont-Tonnerre en fait partie - les questions d'urbanisme le savent, on procède à une étude pour voir quels sont les besoins du quartier globalement et c'est ensuite seulement qu'on fait les choses.

Parce que la méthode que vous proposez ne convient pas évidemment, nous voterons contre un vœu qui préempte une parcelle alors qu'il faut étudier d'abord sereinement les choses.

Monsieur le Maire: Puisque Monsieur Dargent fait des rappels historiques, je voudrais lui dire à mon tour que si nous avons cette médiathèque, certes elle a été réalisée sous la mandature de Bertrand Delanoë mais que l'idée et la décision en reviennent à Hélène Macé de Lepinay qui était adjointe au Maire chargée de la Culture effectivement de Jean Tiberi avant 2001, et c'est un fait avéré.

Deuxièmement en ce qui concerne la méthode. Oui, à la limite, vous auriez raison Monsieur Dargent si la Mairie du  $15^{\grave{e}me}$  figurait dans la boucle de la concertation, du processus de la décision de la Mairie centrale. Or, nous voyons par exemple dans la presse et uniquement, je tiens à le souligner, quand il y a des interviews il est difficile de le contester, nous voyons par exemple un certain nombre de propositions qui sont faites sur un terrain qui n'est pas encore disponible d'ailleurs, qui est celui de la RATP rue Charles Lecocq. Nous voyons dans la presse le Maire de Paris, sa Première Adjointe, annoncer des logements sociaux, etc...

En tant que Maire du 15<sup>ème</sup>, je n'ai jamais à l'heure qu'il est, ce soir à 21h00, été saisi de la moindre demande de concertation, information sur l'aménagement de ce terrain qui est récupéré et je n'ai rien contre, la Ville de Paris et la RATP pour y faire un aménagement.

Je pense qu'au lieu d'annoncer la réalisation de centaines de logements sociaux sans que nous en sachions davantage, la Mairie de Paris, la Direction de l'Urbanisme et la Première Adjointe chargée de l'Urbanisme pourraient peut-être mettre dans la boucle de la concertation et de l'information la mairie du 15ème. Quand nous voyons assez subrepticement ce terrain se libérer et que la Ville a des envies d'y réaliser quelque chose, nous essayons de prendre les devants d'autant plus que nous savons tous aussi bien vous et je ne vous fais pas de procès d'intention, nous savons que dans ce quartier il y a des besoins d'équipements publics qui sont flagrants et vous venez de le dire les uns et les autres encore il y a un instant.

Nous savons très bien qu'il y a des besoins et c'est la raison pour laquelle nous prenons les devants. Maintenant, nous ne prenons pas une décision. C'est un vœu à l'intention du Maire de Paris pour attirer son attention sur l'aménagement et l'équipement de ce site. A partir de là, nous souhaitons dans une bonne concertation, avoir un échange avec la Ville de Paris et nous amorçons en quelque sorte le débat. Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: Je m'étonne que Monsieur Dargent nous fasse une petite leçon de morale parce que le 19 mars 2012, dans le Parisien, Madame Hidalgo faisait des propositions pour ce site. Monsieur Dargent, à votre place, je ne m'étonnerais pas, je ne serais pas surpris. On est dans notre rôle de faire des propositions.

*Monsieur le Maire :* Relisez la presse, Monsieur Dargent. Merci de toutes ces interventions.

L'assemblée étant suffisamment éclairée nous allons maintenant voter sur ce projet de délibération et sur ce vœu. On ne votera pas sur la communication mais sur le projet de délibération 130 DU, débat sur les résultats de l'application du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est rejeté.

Pour le vœu sur le réservoir de Grenelle. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

6. 2012 DU 171 - Signature d'un avenant n°1 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public conclue avec la SemPariSeine (précédemment SEMEA 15). Secteur Beaugrenelle-Front de Seine.

Monsieur le Maire : Monsieur de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque: Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est quand même un comble quand on voit ce projet car les riverains de la dalle Beaugrenelle, les habitants du quartier après avoir subi tout ce qu'on sait d'un chantier qui n'en finit pas, qui risque de ne pas finir, puisqu'on a appris avec une certaine inquiétude un retard à l'inauguration du chantier, en plus, on va leur demander, si je comprends bien en lisant cette délibération et en allant rapidement au fond, de payer en plus pour la fréquentation par des millions de personnes de cette dalle si l'on en croit les projections de la SCI Beaugrenelle qui parle de 12 à 18 millions de visiteurs par an.

Il y a là quelque chose d'extraordinaire d'autant qu'on sait très bien que déjà les associations ne cessent de protester contre la faible participation de la Ville de Paris dans le financement de ces charges et ont le sentiment de payer deux fois.

Ils ont leurs impôts locaux déjà et ils payent une seconde fois. Est-il normal qu'en plus de payer deux fois, ils aient à payer en plus pour la fréquentation de ce centre commercial géant? J'avoue que la question est légitime.

Depuis quatre ans, vous m'avez confié la responsabilité de présider ce conseil de quartier, j'ai trouvé un quartier qui était dans un état de souffrance réelle et quatre ans plus tard on entrevoit la fin du tunnel, espérons-le en tout cas. On sait bien, à entendre la voix du terrain, que la SemPariSeine ne sait pas gérer le problème de saleté, de graffitis, de mauvais entretien, de pannes, etc...

N'est-il pas temps un jour de réfléchir sérieusement à une remunicipalisation ou à une implication beaucoup plus grande de la Ville dans la gestion de cet espace car il est clair, et ça personne ne peut le contester, qu'il y a une grande insatisfaction.

J'avoue qu'en plus, pour rajouter un petit point rapide qui motive cette exaspération des riverains, on pense notamment aux parkings qui ont été si j'ose dire, vendus deux fois au prétexte des travaux.

Quand il a fallu renouveler les baux des parkings -contrairement à ce qui s'est fait dans de très nombreux autres parcs souterrains aménagés dans les années 1970 - où on a accepté de renouveler, pour des sommes raisonnables, ou même pour l'euro symbolique, il a fallu qu'on reparte à zéro! Je suis concerné comme tant d'autres et c'est pour cela que je peux en parler au premier chef.

C'est vrai que les riverains en ont marre d'être tondus de tous les côtés. Il y a un sentiment d'exaspération qui monte et qui est motivé, amplifié par les nuisances effarantes. Il faut voir en ce moment, avec les travaux de voirie dans tous les sens, qui bougent tous les jours, les sens interdits, les tranchées, l'impossibilité de traverser, d'aller faire ses courses, c'est vraiment un cauchemar.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'au bout de dix ans, c'est un peu long pour les riverains! Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin: Merci. Mes chers collègues, la délibération dont nous sommes aujourd'hui saisis n'est pas un petit dossier comme pourraient le laisser penser les quelques pages de ce mémoire. Elle va peser sur l'avenir de tout un quartier et de ses habitants pendant les 5 années qui viennent.

La question, comme Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque vient de le dire et qui nous est posée ce soir est simple : devons-nous considérer que c'est aux habitants des tours du Front de Seine de contribuer au premier chef à l'entretien de l'ouvrage dalle qui est ouvert au public ou, au contraire, devons-nous considérer que c'est à la Ville de Paris, d'entretenir cette partie de notre arrondissement qui est en train de devenir, dans les faits, un espace public?

Cette interrogation nous conduit naturellement à réfléchir au nouveau statut de la dalle du Front de Seine qui, en 10 ans, a totalement changé de vocation. Ce niveau qui se trouve au-dessus de la rue abritait alors il y a 10 ans un quartier résidentiel qui, nous le constatons aujourd'hui est en pleine métamorphose et qui devient finalement un quartier commercial largement ouvert au public.

Avec l'ouverture du 3ème centre commercial de Paris en 2013, avec les nouveaux espaces de jardins, de promenades sur la dalle, avec ses accès plus nombreux, la dalle du Front de Seine a cessé d'être dans les faits, un espace privé ouvert au public et il me semble normal que la Ville de Paris contribue davantage à sa gestion et à son entretien, ce qui n'est pas du tout prévu dans le mémoire. Il serait même plus courageux d'envisager une révision complète, juste et équitable pour les résidants de cette dalle, de la gestion et de l'entretien du Front de Seine.

Depuis 2001, finalement mes chers collègues, nous assistons à des revirements de stratégie qui montrent le manque de vision de la Ville de Paris pour ce quartier et ce nouveau visage du Front de Seine n'est pas pris en compte.

Réalisez-vous que ce sont 18 millions de visiteurs par an, puisque le chiffre est officiel depuis le 29 octobre dernier à la réunion organisée par la SCI Beaugrenelle nous avons donc appris que c'était le chiffre donné, qui sont attendus pour la fréquentation du centre commercial Beaugrenelle, 18 millions de visiteurs qui pourront emprunter les passerelles, forcément rejoindre la dalle, prendre les nouveaux accès qui vont vouloir se rendre, peut-être, dans les différents services publics qui se trouvent sur la dalle.

N'oublions pas non plus l'extension du Monoprix qui est un nouveau paramètre dans cette équation. 18 millions de visiteurs, permettez-moi cette digression, qui vont venir comment dans ce quartier? A Vélib', en bus, en métro, en navette fluviale? Je rappelle que la station Charles Michels qui est déjà saturée a accueilli en 2011, 3 892 728 voyageurs, chiffre RATP. Ces visiteurs viendront peut-être aussi en voiture? Crime de lèse-majesté! Il serait temps que la Ville de Paris et le STIF dévoilent leur plan magique pour ne pas engorger le quartier.

J'avais saisi le STIF en avril 2012 de cette question mais dans sa réponse cette autorité de transport semble complètement larguée. A 11 mois de l'ouverture du centre commercial, nous ne connaissons pas dans le détail les moyens supplémentaires en transport en commun qui seront donnés à ce quartier mais il est vrai que le  $15^{\rm ème}$  arrondissement, on le voit encore ce soir, n'est pas la priorité de Monsieur Delanoë ni de Madame Hidalgo qui sont toujours là pour inaugurer les chrysanthèmes mais aux abonnés absents quand il s'agit d'être à l'écoute d'un quartier qui est en pleine mutation.

Sur le vœu qui n'est pas rattaché à cette délibération mais que vous présentez, Monsieur le Maire, en fin de séance sur l'actualisation du plan de circulation, je m'associe pleinement à cette demande pour l'avoir faite à de multiples reprises et j'ai été surprise, Monsieur le Maire, de ne pas figurer parmi les cosignataires et je pense que c'est un simple oubli de vos services et je vous serais très reconnaissante de rectifier ce point pour le dépôt au Conseil de Paris.

Comme vous l'imaginez, la participation de la Ville de Paris à la gestion de ce quartier doit être impérativement revue, rehaussée au regard de ces éléments que je viens de rappeler et non seulement en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Je rappelle que chaque tour du Front de Seine paye une contribution d'environ 60 000 € par an pour l'entretien des espaces ouverts au public de la dalle. Les copropriétaires ne peuvent rester la béquille de la Ville de Paris. Il faut avoir le courage de classer la dalle de surface dans le domaine public et pour toutes ces raisons, évidemment, je voterai contre ce projet.

Un dernier point que j'aimerais aborder ici et je m'adresse directement à Monsieur Dargent: coût de la réfection de la dalle Keller dont je sais bien, Monsieur Dargent que la SemPariSeine n'est pas propriétaire? Quelles sont les relations de la SemPariSeine avec France Telecom et la Poste? Nous renouvelons régulièrement cette question lors des réunions de quartier, il a été même question paraît-il un temps d'isoler cette partie de la dalle. La dalle du Front de Seine ne peut souffrir de conserver un no man's land aussi mal entretenu et la Poste de son côté, quand on la sollicite affirme n'avoir jamais été réellement associée, sollicitée par la SemPariSeine ni par la Ville de Paris.

Sur ce dossier, nous voulons la vérité. Votre mission, Monsieur Dargent au sein de la SemPariSeine, celle pour laquelle vous êtes rémunéré 9 000 € par an, vous impose de répondre aux élus dans la transparence, d'apporter une réponse complète, et ne vous contentez pas d'une pirouette comme à chaque fois.

Mes chers collègues, ce mémoire consacre finalement le désengagement de la Ville de Paris dans ce quartier. Les habitants du 15ème n'ont pas à suppléer les insuffisances de la Mairie de Paris. Je voterai donc contre cet avenant comme j'ai voté contre la convention en 2006 il y a maintenant déjà 6 ans. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Quelqu'un qui ne serait pas informé de la situation de Beaugrenelle et qui n'aurait pas lu cette délibération en tirerait la conclusion que cette délibération dit le contraire très exactement de ce qu'elle dit. Je voudrais l'indiquer à Monsieur de Hauteclocque et à Madame Poirault-Gauvin.

En effet, quelle est la situation? La situation est simple. La Ville participe aux dépenses destinées à la gestion et à l'entretien de la dalle parce que c'est un espace ouvert au public.

Pendant la durée de l'opération de la rénovation urbaine, cela a fonctionné jusqu'en 1971 et ensuite après cette opération, en application d'une convention qui a été signée avec la SEMEA XV.

Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2012, c'est-à-dire qu'à partir du 31 décembre 2012, la Ville de Paris n'était plus contrainte de verser une subvention pour l'ouverture au public de cette dalle ce qui aurait signifié tout simplement une diminution forcément d'activité de la SEMEA XV aujourd'hui SemPariSeine sur ce sujet parce que c'est une société de droit privé comme nous le savons tous, et/ou une demande, une augmentation de sa part de la contribution des tours.

En la matière, ce qu'il y avait à craindre dans le contexte budgétaire d'aujourd'hui, c'est que la Ville de Paris supprime cette subvention soit au moins la réduise et quand j'écoutais Monsieur Boulenger de Hauteclocque et Madame Poirault-Gauvin, je n'aurais pas lu la délibération, j'aurais eu cette impression-là. Sauf que c'est complètement faux. Je ne sais pas si vous avez lu la délibération, Monsieur Boulenger de Hauteclocque et Madame Poirault-Gauvin mais il est indiqué qu'il est proposé à notre assemblée d'approuver la prorogation de la subvention versée afin de permettre à la Ville de poursuivre sa participation au fonctionnement des espaces verts ouverts au public.

De quoi parle-t-on? Il y a un moment où il faut quand même arrêter de proférer sur ces délibérations des choses qui sont exactement le contraire de ce qu'elles disent. La Ville, dans la situation budgétaire difficile que nous savons tous qui est la sienne continue, persévère dans cet effort et à vous écouter, j'ai l'impression qu'elle diminue ou qu'elle arrête ses subventions. C'est tout à fait le contraire. Je tenais à le rétablir parce qu'il y a peut-être des gens ici qui n'ont pas lu cette délibération et qu'ils ne se trompent pas en la matière et la crainte que l'on pouvait avoir, à savoir que la Ville diminue son effort en la matière est parfaitement infondée. La Ville poursuit cet effort en l'occurrence et je crois que nous devons tous ici nous en féliciter.

Monsieur le Maire : Non, cette convention de 2006 n'a pas été une bonne chose pour les résidants en tout cas qui d'ailleurs s'en plaignent et je ne pense pas qu'ils aillent contre leurs propres intérêts.

Il y a des habitants élus qui sont là ici présents qui l'ont rappelé notamment Monsieur de Hauteclocque et il est vrai que cette convention a, à l'époque et nous nous sommes, pour ceux qui étaient sur ces bancs à l'époque, prononcés contre cette nouvelle convention qui a remplacé la prise en charge des dépenses réelles sur un certain nombre de postes par une participation forfaitaire qui a exonéré la Ville en fait de tout un tas de responsabilités et de contrôles sur des prestations qui étaient antérieurement à sa charge.

Je me souviens d'une phrase historique de Madame Hidalgo dans le Monde qui a dit: « Il n'y aura pas un euro d'investissement public sur le budget de la Ville engagé dans ce quartier ». C'était bien la preuve -et je ne veux pas mélanger l'entretien de la dalle et l'investissement- quoi que les choses soient un peu liéesà partir du moment où chacun savait que la dalle, au bout d'une trentaine d'années devait être rénovée et que nous avions à l'époque, engagé ce processus de rénovation en obtenant d'ailleurs à venir une subvention de la Ville pour rénover l'ensemble de l'ouvrage-dalle qui aurait commencé environ en 2003. Maintenant cela fait maintenant 10 ans que les choses sont prolongées, que les résidants doivent faire face à des charges supplémentaires même si il y a une subvention de la Ville et que le statut de cet ouvrage-dalle a été modifié et je dois dire dans l'intérêt des investisseurs et des promoteurs qui depuis lors, d'ailleurs, détiennent les terrains d'assiette qui ont été vendus par la Ville. On a dé-municipalisé en quelque sorte pour apporter des crédits afin de rénover l'ouvrage-dalle. Ce n'était pas particulièrement choisi. J'avais même proposé en 2006, lors du débat, peut-être que certains s'en souviennent, le recours à l'emprunt. A l'époque, la Ville n'était d'ailleurs pas si endettée qu'elle ne l'est maintenant. Elle a triplé son endettement, quadruplé me dit à juste titre, Jean-François Lamour, membre de la commission des Finances de l'Assemblée Nationale donc il sait de quoi il parle et à l'époque, on pouvait par l'emprunt, éviter surtout de privatiser, en quelque sorte, les terrains d'assiette que nous avions municipalisés bien avant, par expropriation pour cause d'utilité publique. Peu importe.

Aujourd'hui, les riverains ne sont pas dans une situation la plus avantageuse qui soit d'autant plus que la part de la Ville, dans les dépenses en question, a constamment diminué sauf évidemment pendant la période de travaux. Il y a là toutes les raisons pour que notre Conseil ne proroge pas cette convention.

Bien sûr que c'est un peu utopique d'imaginer que nous pourrons revenir au système antérieur mais je crois qu'il faut être cohérent. Nous avions voté contre la convention de 2006 et je ne vois pas comment nous pourrions la proroger parce que nous n'étions pas d'accord avec ce système même si aujourd'hui il assure d'une certaine façon le fonctionnement des choses.

Enfin on ne va pas refaire tout le débat de Beaugrenelle mais quand je vois qu'aujourd'hui sans prévenir le Maire du  $15^{\grave{e}me}$  ni notre Conseil... Aujourd'hui, au hasard, la Ville de Paris diffuse dans toutes les boîtes aux lettres du quartier Beaugrenelle, sans que nous en soyons informés -nous l'avons été par un habitant-....Monsieur Dargent, c'est me faire trop d'honneur que de penser que le Maire de Paris attend que je l'informe des courriers que j'envoie aux habitants du  $15^{\grave{e}me}$ !

En revanche, si le Maire de Paris mettait en correspondance ses actes avec ses discours décentralisateurs et d'intérêt qu'il attache à la démocratie locale à la vie des arrondissements, il ferait en sorte et je ne demande même pas à participer à la rédaction de ces documents, mais que le Maire du 15<sup>ème</sup> soit informé que des milliers et des dizaines de milliers de dépliants, fort beaux d'ailleurs en quadrichromie, soient diffusés dans les boîtes aux lettres alors que les élus ici présents demandent depuis des années, vous le savez bien Monsieur Dargent puisque vous êtes Président de la Commission des Déplacements, le plan de circulation de ce site, la Mairie de Paris le diffuse largement auprès des habitants, c'est une très bonne chose, mais sans en informer aucunement les élus que vous êtes du 15ème et nous apprenons par ce fait qu'il y a une file de stationnement qui sera rétablie comme nous l'avions demandé d'ailleurs lors d'un conseil de quartier auquel vous étiez présent, dans les allées André Citroën mais nous pensons que peut-être dans le cadre d'une relation normale puisque c'est un terme à la mode, avec la Mairie de Paris, le Conseil d'arrondissement et le Mairie auraient pu être informés par avance que ces aménagements allaient être réalisés d'autant plus qu'il y avait eu des réunions de concertation à la Mairie de Paris.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ?la gauche. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté. 7. 2012 DVD 186 - Avenant n°1 au contrat d'affermage avec la SAEMES pour faciliter la recharge des dispositifs électriques destinés aux activités de transport respectueuses de l'environnement dans les 19 parcs de stationnement de surface  $(7^{\rm ème}, 13^{\rm ème}, 14^{\rm ème}, 15^{\rm ème}, 16^{\rm ème}$  et  $17^{\rm ème}$ ).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

8. 2012 DLH 166 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS, 53-55 rue Sébastien Mercier.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: J'aurais voulu proposer à notre Conseil un amendement sur cette délibération puisque pour rebondir sur ce que disait Monsieur Dargent tout à l'heure en rappelant que tous les programmes étaient équilibrés avec 1/3 de PLS j'observe que nous n'avons là que des PLUS et nous proposons un amendement pour que soit prévu 1/3 de PLS comme le demande le PLH.

Monsieur le Maire: Vous faites diffuser votre amendement. Franchement, Monsieur Mouricou, si vous venez assister à une séance du Conseil de Paris, vous verrez les dizaines et dizaines d'amendements et de vœux qu'on nous met sur table au moment même où il est présenté, et je ne vois pas comment d'ailleurs, matériellement, on essaye de faire le maximum et les vœux vous sont envoyés mais comment serait-il possible, au moment où nous recevons nous-mêmes les projets de délibération, c'est-à-dire dans le délai absolument légal des 4 jours, chaque élu pourrait dans ce délai prévoir un amendement ou un vœu.

Je souhaite que chaque élu, et c'est valable pour l'ensemble des élus de gauche ou de droite puisse avoir un pouvoir d'initiative en matière d'amendement ou de vœu même en dehors du courrier qui est envoyé. Je vous signale que la loi impose simplement l'envoi des convocations et de l'ordre du jour.

Madame de Clermont-Tonnerre, présentez donc votre amendement.

Claire de Clermont-Tonnerre: je voulais rappeler que ce programme prévoit 9 logements qui seront conventionnés en PLUS et que, conformément à ce que prévoit le PLH, nous proposons que 3 logements soient réalisés en PLS et d'ailleurs pour ceux qui ont eu la curiosité de lire la fiche technique jointe à la délibération, je vous indique qu'à l'origine, le programme devait être totalement conventionné en PLS, on parle bien de 9 logements conventionnés en PLS et à aucun moment il n'est question de PLUS.

Nous verrons d'ailleurs dans les délibérations qui suivent qu'il y a un certain nombre d'inexactitudes qui figurent et j'invite les services de la Mairie de Paris et en particulier le Maire qui signe ces délibérations à veiller à ce que le contenu soit cohérent avec les projets. Si vous voulez vérifier, Monsieur Dargent, c'est la fiche.

Claude Dargent: Oui, un commentaire ou une explication de vote. Nous voterons évidemment contre cet amendement pour une raison très simple mais je pense tout à fait compréhensible et qui est une raison de bon sens, c'est que cette règle d'un tiers de logements intermédiaires évidemment ne peut pas valoir pour chaque opération. Tout dépend de l'environnement social, de la parcelle sur laquelle on se trouve. Il y a des parcelles où cette règle du 1/3 est excessive et d'autres où elle est insuffisante. On ne peut évidemment pas raisonner opération par opération, Madame de Clermont-Tonnerre le sait très bien parce qu'elle connait ces choses-là, appliquer uniformément ce principe. Il doit être modulé en fonction du quartier dans lequel on se trouve. Donc cette logique de faire prévaloir une clé opération par opération est une logique qui est simplement dénuée de bon sens et puisque la gauche a du bon sens elle votera contre cet amendement.

Monsieur le Maire : Mais Monsieur Dargent, votre démonstration serait valable si nous avions un jour la vue d'ensemble des opérations sauf que, comme par hasard, c'est toujours dans le même sens. Il y a toujours un nombre insuffisant de PLS quelle que soit l'opération. Je n'ai encore jamais vu d'opérations présentées dans ce Conseil d'arrondissement où il y avait plus de PLS que de PLUS. En résidence étudiante il y en a une, en admettant. Je vous le concède. C'est la raison pour laquelle nous avons ce seul moyen de nous exprimer pour appeler l'attention de la mairie dans la mesure où d'après mes calculs, mais c'est moins de 10% de logements PLS qui figurent dans les opérations de logement social dans les nouvelles opérations. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Sauf qu'il faut bien aussi prêter attention à la composition sociale des demandeurs de logements dans le  $15^{\text{ème}}$  et s'il y a moins de 10% de logements intermédiaires d'après ce que vous dites dans le  $15^{\text{ème}}$ , je n'en sais rien mais ce que je sais c'est que dans les demandeurs il y a moins de 10% de classes moyennes qui déposent une demande et que si nous voulons que l'offre dans le  $15^{\text{ème}}$  corresponde aux demandes qui y sont exprimées, en l'occurrence cela se retourne contre votre argument.

Monsieur le Maire: Pas tout à fait. Nous sommes des élus de terrain et vous rencontrez, comme moi, beaucoup de familles qui vous disent: « Mais on ne dépose pas de demande de logement puisqu'on n'a aucune chance de l'avoir » les chiffres, c'est comme pour les crèches dit l'adjointe à juste titre, il y a un chiffre « noir » si je puis dire qui est assez important et si on tire prétexte de ce chiffre noir pour diminuer encore le nombre de logements intermédiaires il y aura encore moins de familles de classes moyennes qui pourront se reloger dans le  $15^{\rm ème}$ , ce qui est regrettable pour la mixité sociale. Madame Ferhat.

Louisa Ferhat: Je veux bien vous entendre Monsieur le Conseiller de Paris mais en l'occurrence, je rencontre énormément de gens qui viennent me voir dans mon bureau et je peux vous assurer que des classes moyennes, j'en reçois énormément qu'on ne peut satisfaire au niveau du logement. Il ne faut pas me dire qu'il n'y en a pas. Il y en a beaucoup plus que vous ne l'imaginez et je pense que vous en recevez aussi.

Monsieur le Maire : Madame Tachène qui est l'adjointe.

Anne Tachène: Très rapidement pour conclure ce débat avec constance même si ça déplait et si Monsieur Dargent le regrette, nous rappelons l'engagement qui n'est que l'engagement du Maire de Paris de réaliser des logements sociaux à destination des classes moyennes et comme le disait Louis Ferhat, s'il y a bien un arrondissement qui comporte beaucoup de classes moyennes c'est le 15ème. C'est une proposition que nous faisons régulièrement dans ce Conseil d'arrondissement notamment sur ce type d'opérations qui ne comportent que des logements PLUS. Ce projet par ailleurs n'appelle pas d'autres remarques aussi je vous propose d'approuver cette délibération assortie de l'amendement proposé par Madame de Clermont-Tonnerre.

Monsieur le Maire : Nous allons mettre aux voix l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

Maintenant, nous allons mettre aux voix la délibération ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

Ø

9. 2012 DLH 218 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 2 logement PLUS et 2 logements PLS, 27 rue François Bonvin.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais, à l'occasion de cette délibération dire que, bien évidemment, nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts de l'actuel gestionnaire de ce lieu de culte qui a fait parler de lui encore ce week-end avec sa célèbre messe de bénédiction des animaux, simplement pour nous opposer à la démolition de ce bâtiment.

Monsieur le Maire, je crois que vous avez saisi à deux reprises le Maire de Paris en juin et en octobre sans jamais recevoir la moindre réponse. Nous avons en revanche reçu beaucoup de courriers à la Mairie du 15<sup>ème</sup> de riverains qui se sont mobilisés en demandant la conservation du bâtiment quitte à lui trouver une autre destination.

Je voulais dire que le projet qui nous a été présenté et qui devrait remplacer cet édifice est une horreur architecturale qui nous a conduits à émettre un avis défavorable sur ce programme de construction et dernier point, il est question dans la délibération de 6 logements sociaux qui seraient cédés à la RIVP. Or, dans le permis de construire, il est fait état de 7 logements sociaux. Encore une fois j'aimerais bien que les projets soient en cohérence entre ce qu'on nous propose dans la délibération et ce qui nous est présenté dans les demandes de permis de construire. Merci.

Monsieur le Maire: Ce que je peux dire à ce sujet c'est que chacun connait cet endroit, nous avons exprimé un avis défavorable à la démolition parce que cette chapelle représente un élément marquant du patrimoine et de l'identité du quartier. Nous avons d'ailleurs reçu des dizaines de courriers de gens un peu étonnés qui le considèrent comme une sorte de monument dans le quartier et à juste titre. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit il y a plusieurs mois déjà au Maire de Paris pour qu'il en assure la réhabilitation parce qu'elle en a besoin et la préservation dans sa forme actuelle d'un lieu dont on ne voit pas forcément la présence dans le  $15^{\rm ème}$ .

Il ne s'agit en aucun cas de défendre des intérêts cultuels, ce n'est pas le sujet pour ce qui nous concerne. Nous n'entrerons pas dans ce débat, mais d'une part nous répondons à une préoccupation des habitants qui se sont exprimés de façon assez nombreuse et d'autre part, il est vrai que le nouveau bâtiment tel qu'il était proposé même si c'est un deuxième permis de construire, le premier auquel j'avais déjà donné un avis défavorable ayant été retiré, le maître d'ouvrage ayant renoncé en cours d'instruction, un nouveau permis était déposé. J'ai également donné un avis défavorable à l'été 2011 mais la direction de l'Urbanisme a autorisé le projet puisque vous savez que le Maire donne un avis et la Ville décide. La Ville a donc autorisé le projet en mars 2012. Des pièces modificatives ensuite ont été déposées qui ont amené à nouveau un avis défavorable de ma part 'en octobre.

Ce sujet a été évoqué lors du conseil de quartier Cambronne/Garibaldi et les riverains se sont émus de cette disparition. Quel que soit l'usage de ce bâtiment, je pense pour ce quartier du 15<sup>ème</sup>, il aurait été opportun de le conserver. Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Juste pour dire que nous pensons que les personnes qui habiteront dans ces logements ne partageront pas l'analyse que vous venez d'évoquer Monsieur le Maire, ni celle de Madame de Clermont-Tonnerre, mais ils trancheront.

Monsieur le Maire: Détruisons l'ensemble des bâtiments publics ou privés et construisons des logements dessus, par exemple, sur l'emplacement de cette mairie où nous siégeons, on pourrait faire beaucoup de logements! Il n'y a que 7 logements sociaux puisqu'il y a une erreur dans le document du projet de délibération. Ce sont 7 logements sociaux, le reste étant du logement privé.

Je pense que quand les riverains verront le bâtiment une fois édifié, ils regretteront quand même la chapelle, Monsieur Dargent. Madame Tachène, rapporteure du projet.

Anne Tachène: Pour finir également. Pour ceux qui ne savent pas, Sainte Rita est donc la patronne des causes désespérées. Aujourd'hui ce sont les riverains qui sont désespérés depuis l'annonce de la vente de cette chapelle néogothique comme l'attestent et vous l'avez rappelé, les nombreux courriers reçus en mairie sans compter les réactions de ceux qui fréquentent les différentes messes dont celle de la bénédiction des animaux qui d'ailleurs vient d'avoir lieu.

Je ne vais pas m'étendre moi non plus sur l'aspect cultuel de cette chapelle mais elle constitue un élément marquant de l'identité de ce quartier. Elle aurait mérité d'être plutôt réhabilitée. Le projet qui est proposé, je ne sais pas si Monsieur Dargent l'a vu et s'il m'écoute non plus, ne s'intègre pas du tout dans l'environnement.

Je ne sais pas si vous avez vu le projet mais il est très massif et malgré les avis défavorables qui ont été émis par la Mairie du  $15^{\text{ème}}$ , la Direction de l'Urbanisme a quand même décidé de l'autoriser. Je rejoins tout à fait l'avis de ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre sur le projet architectural qui ne ressemble pas à grand-chose. Aussi, pour les raisons évoquées précédemment, je vous propose de donner un avis défavorable à cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

0

10. 2012 DLH 221 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 4 logements PLUS et 2 logements PLS 74-76 avenue Félix Faure.

Monsieur le Maire : Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre: Outre le fait que ce gros programme de logements densifie considérablement le secteur Félix Faure puisque c'est un programme qui remplace deux maisons de R+2 - R+3 et qui va s'adosser au futur patronage laïque, je voulais informer notre Conseil que la Commission du Vieux Paris à laquelle siégeait ma collègue Hélène Macé de Lepinay a émis le souhait que soient conservés ces deux bâtiments. Je voulais en faire part à notre assemblée et une nouvelle fois remarquer que le permis de construire n'est pas conforme à la délibération puisque la délibération parle de la construction d'un R+9 alors que le permis porte sur un R+8.

Enfin, une dernière chose qui est assez inadmissible, c'est que l'exposé des motifs nous précise que le niveau de performance énergétique ne serait pas conforme aux objectifs du plan climat ce qui est tout à fait étonnant et inadmissible de la part d'un programme neuf.

Rien que pour cette raison-là, je serais tentée d'émettre un avis défavorable.

Monsieur le Maire : Elle a raison ! D'abord, je ne comprends pas comment il peut se faire que lorsque la Mairie de Paris et Madame Hidalgo ont présenté le projet du patronage laïque dans une réunion de concertation à laquelle tous les riverains

étaient invités, il n'a jamais été question de la démolition du bâtiment contigu qui n'est pas dénué de tout intérêt puisque la Commission du Vieux Paris a donné un avis défavorable pour la démolition alors que déjà, ce patronage laïque sur-densifiait le site par sa hauteur, son gabarit, etc...et on va voir juste contigu alors qu'il y avait un bâtiment d'assez belle facture, je ne sais pas si vous le connaissez, c'est un bâtiment assez ancien, un cube de 9 étages du moins dans la délibération et 8 dans le permis!

Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire du  $15^{\grave{e}me}$ , on ne peut pas détruire tous les bâtiments qui ont représenté quelque chose dans l'histoire de cet arrondissement. Il appartient à la mémoire du  $15^{\grave{e}me}$  et de sa petite Russie. Savez-vous le nombre de ressortissants russes qui sont venus s'installer dans le  $15^{\grave{e}me}$ ? il y en a encore beaucoup et nous avons des associations qui les regroupent et qui passaient par ce petit immeuble de caractère d'architecture attachante et qui étaient reçus par Mère Marie Skobtsov dont nous a parlé à plusieurs reprises Ghislène Fonlladosa puisqu'elle avait ouvert à cet endroit, avant-guerre, un foyer pour le logement des nécessiteux qui venaient de Russie. Je le dis pour l'histoire de notre arrondissement. Il est dommage qu'on densifie ce secteur.

Ce que nous aurions souhaité, c'est éventuellement une réhabilitation je suis en phase avec ma collègue Claire de Clermont-Tonnerre. Madame Tachène.

Anne Tachène: Je n'ai pas d'autres remarques non plus. On cumule les réserves sur ce projet et moi aussi je suis favorable à votre position et je vous propose d'émettre un avis négatif.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Ø

11. 2012 DLH 253 - Réalisation par Paris-Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLUS 15-31 rue Montagne de l'Espérou 26, rue rue Cauchy et d'un logement PLAI 32, rue des Favorites.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

12. 2012 DDEEES 232 - Subvention (8 000 €) à l'association des commerçants le Village Saint Charles pour les illuminations de fin d'année 2011.

Monsieur le Maire: Monsieur Gayet souhaite nous donner une information complémentaire sur ce projet.

*Gérard Gayet*: Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association des commerçants Village Saint Charles présidée par Madame Van de Hel fait de très gros efforts pour animer la rue Saint Charles dont des illuminations qui sont parmi les plus réussies du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

L'association a un budget très serré et souhaite que sa demande de subvention de 8 500 € lui soit accordée dans sa totalité. Le projet dont nous sommes saisis la réduit à 8 000 €. Je vous propose donc mes chers collègues d'amender la délibération pour doter l'association d'une subvention « illumination » de 8 500 €.

Monsieur le Maire: Une augmentation de 500 €, ce qui est assez modeste surtout pour une association dont la présidente a reçu, vendredi dernier, le Président de la République lui-même ainsi que sa compagne qui sont allés rencontrer les commerçants de la rue Saint Charles lors du marché et qui se sont entretenus avec la Présidente en question. Je pense que le Président serait heureux de pouvoir fréquenter cette artère pendant les fêtes de Noël avec des illuminations dignes de ce nom! C'est juste un petit plus que j'essaye d'ajouter pour plaider la cause de cette association Monsieur Dargent.

Claude Dargent: Je pense que votre plaidoirie, Monsieur le Maire, le laisserait probablement froid s'il savait, mais on lui dira, que vous aviez prétendu, dans cette assemblée qu'il n'avait pas l'ampleur d'un chef d'Etat. Il y a quelques mois, vous avez dit ça, oui Monsieur le Maire, vous avez dit ça ! Passons sur ce point. Ce sont des choses qui arrivent, c'est terrible. J'espère bien que ça vous étonne aujourd'hui.

*Monsieur le Maire :* Non, je ne l'ai pas traité de fraise des bois, attention... Bon, Monsieur Dargent, reprenez.

Claude Dargent: Par ailleurs, au-delà de ce point d'histoire, la méthode de Monsieur Gayet si vous me permettez cette familiarité, nous fait le coup régulièrement. Cette méthode n'est pas admissible.

Les subventions sont fixées en fonction d'un certain nombre de critères et ceuxci valent pour l'ensemble des associations et c'est un peu trop simple, Monsieur Gayet, de nous dire « La demande était à  $8\,500\,$  €, il n'y a que  $8\,000\,$  € qui sont adoptés ou proposés et moi, je propose de remonter à  $8\,500\,$  € ».

Par principe, nous ne voterons jamais ce genre d'amendement en séance qui cède beaucoup trop, je dirais, à la facilité.

Monsieur le Maire : C'est dommage que cette association n'ait pas les faveurs de Monsieur Dargent comme DLP 15 par exemple qui a eu tout de suite une subvention de 5 000 € sans problème. Monsieur Baghdad souhaite intervenir.

José Baghdad: Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour aller contre vos propos Monsieur le Maire à l'instant sur le fait que nous puissions favoriser qui que ce soit et surtout pour dénigrer l'effort qui est fait de la Ville de Paris pour illuminer les rues commerçantes, Monsieur Gayet n'a pas noté qu'il y avait eu un effort qui avait été fait pour aider une nouvelle association, l'association des commerçants du parc André Citroën rue Balard qui bénéficie ou va bénéficier d'une subvention pour les illuminations.

Cette association n'existait pas récemment et va immédiatement a priori, bénéficier d'une subvention à cette fin. Monsieur Gayet, je pense que c'est une chose positive et que nous pourrions tous nous en féliciter et le noter.

*Monsieur le Maire :* Je vais passer la parole à Monsieur Gayet pour terminer ce débat.

Gérard Gayet: Je ne vois pas pourquoi je serais intervenu sur ce dossier qui n'est pas à l'ordre du jour. Je suis étonné de la réaction de Monsieur Dargent qui refuse une augmentation de 500 € quand on voit les budgets qui sont consacrés dans certaines opérations, quand on fait le rapport, par exemple, avec les milliards qui sont dépensés sur l'opération des Halles.

Monsieur le Maire: Nous allons donc soumettre aux voix. Monsieur Gayet propose une subvention de 8 500 €.

Je veux bien interrompre la séance un quart d'heure pour faire distribuer l'amendement. Monsieur Dargent de toute façon, cette subvention, vous ne la votez pas. Pour avoir un amendement de  $500 \, \text{\ensuremath{\notin}}$ , je vais faire interrompre la séance et nous allons rédiger un amendement.

J'interromps la séance pour une durée de 10 minutes. Je demande de faire un amendement écrit et je vous prends au mot Monsieur Dargent. Je ne laisserai rien passer parce que jusqu'à présent nous étions assez ouverts et même un peu laxistes sur les temps de parole et sur le reste.

Je demande donc que vous rédigiez très rapidement, Monsieur Gayet, votre amendement et qu'on le fasse photocopier.

0

*Monsieur le Maire*: Je vous demande mes chers collègues de reprendre vos places. Nous avons donc un amendement qui vous est proposé par Monsieur Gayet et proposé à votre vote.

Qui est pour cet amendement? Qui est contre? Abstention? Adopté.

Nous votons la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée.

0

13. 2012 DASCO 401 - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile-de-France.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Merci Monsieur le Maire. Juste quelques mots puisqu'Agnès de Fressenel reviendra plus longuement sur les enjeux de ce texte qui nous est soumis au débat et particulièrement intéressant, nonobstant les fautes d'orthographe qu'on peut retrouver au fil des pages, ce n'est pas grave c'est comme ça, pour deux points.

D'abord il pose comme principe et la Région s'y emploie dans ce document, d'avoir une vision à court, moyen et plus au moins long terme de la politique régionale en matière de lycées et que l'on soit pour ou contre le choix de la Région et ce n'est pas dans cette enceinte qu'il convient d'en délibérer, cela met en avant ce qui existe au niveau régional et qui n'existe pas au niveau du Département pour les collèges.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas et on ne parlera même pas de coordination entre les deux collectivités, mais en tout cas une certaine cohérence dans l'approche de cette vision à court, moyen et long terme que le Département devrait suivre en matière de collèges. C'est quelque chose que nous demandons depuis longtemps, nous reviendrons dessus dans le cadre du Conseil de Paris de la

semaine prochaine et les débats que nous avons déjà eus depuis plusieurs heures maintenant montrent à quel point, même pour le  $15^{\rm ème}$  mais c'est vrai pour tout Paris, les prospectives proposées ici en matière de lycées devraient être suivies dans la même logique pour les collèges parisiens et a fortiori, pour le  $15^{\rm ème}$  arrondissement.

J'en veux notamment pour preuve la question de l'évolution démographique et des perspectives posées dans ce document pour 2012/2022 et en toute logique si ces questions se posent pour la démographie des lycéens, elle se posera évidemment pour celle des collégiens. C'est le cas nous le savons pour le 15<sup>ème</sup>, c'est vrai pour tout Paris.

En creux ce document met la lumière sur le vide qui existe en matière de politique pour les collèges qui encore une fois, sont les parents pauvres de la politique du Département. A cela s'ajoute en plus les désaccords nombreux qui existent entre la Région et le Département sur la gestion des cités administratives, nous le savons. Ces établissements font les frais, encore une fois, des désaccords sur l'entretien et ce n'est pas par ce document que la situation sera régulée de façon concrète.

Enfin, il faudra quand même qu'au-delà de certains arguments pour le moins vaseux du document qui sont présentés ici que les collectivités responsables, c'est-à-dire la Région et le Département et la Ville soient un petit peu plus en avant sur les informations à donner sur l'évolution des lycées municipaux.

On retrouve, dans ce document deux éléments. D'abord, une grande déclaration d'intention sur l'évolution des lycées municipaux et on voit bien que ce statut va évoluer. On nous annonce une concertation, des études et puis, un peu plus loin, on nous donne déjà des éléments d'évolution. Vous conviendrez que ce n'est pas suffisant, que les lycées municipaux qui intéressent les arrondissements et le  $15^{\rm ème}$  également a fortiori, méritent d'être mieux traités. Voila ce que je souhaitais dire sur ce document qui manque de beaucoup d'éléments d'information, qui est incomplet sur bien des points en ce qui concerne Paris et évidemment il conviendra de revenir dessus au Conseil de Paris de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire: Y a-t-il des interventions? Madame Bessis.

Catherine Bessis: Monsieur le Maire, chers collègues, juste un point. Monsieur Menguy nous parle de ces réunions de concertation, effectivement vont être débattus l'avenir et les conditions de vie dans les lycées au

quotidien sur l'accueil, la qualité, l'accès à l'ensemble des filières pour les filles et pour les garçons, favoriser l'accès pour les élèves en situation de handicap ou encore développer des internats de proximité.

Toujours est-il, Monsieur Menguy et Monsieur le Maire, il y a eu une réunion à laquelle vous étiez conviés le 17 octobre 2012, organisée par la Mairie de Paris et où la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'était absolument pas présente. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Sauf que cette réunion ne me dit rien du tout...

Catherine Bessis : Vous avez reçu une lettre, Monsieur le Maire, que j'ai ici, le 8 octobre 2012.

Monsieur le Maire : C'est bien que vous connaissiez ou que vous dépouilliez mon courrier mais franchement, non. Quelle est cette lettre ?

Catherine Bessis : C'est une lettre du Conseil Régional qui a été postée le 8 octobre et vous conviant à une réunion le 17 octobre.

Monsieur le Maire: Franchement, ce n'est pas pour polémiquer, mais cette lettre ne me dit rien du tout. Je prendrai les coordonnées tout à l'heure, je ferai des recherches. Pourquoi ne serions-nous pas venus? Agnès de Fressenel, cela vous dit-il? Non plus? Il doit y avoir eu un loupé.

D'autres interventions? Non? Madame de Fressenel.

Agnès de Fressenel: Merci Monsieur le Maire. Je remercie d'abord les intervenants pour leur contribution sur ce PPI. Je voudrais rappeler l'enjeu qui est de taille puisqu'il s'agit d'offrir à l'enseignement public une stratégie, des moyens et un calendrier pour la réussite de tous les lycéens.

Ce PPI est essentiel et doit être la traduction d'une volonté politique forte pour l'éducation et la jeunesse mais ce qui frappe à la lecture de ce document, c'est l'absence de vision globale et le gouffre qui séparent les promesses de la réalité. On en a clairement la démonstration à travers les préconisations pour les lycées du 15ème et je reviendrai bien entendu, sur la stratégie et le calendrier.

Sur la stratégie tout d'abord : dans le  $15^{\rm ème}$ , deux lycées sont concernés par des fermetures, plus exactement pour être précise, le transfert de leur formation dans des lycées polyvalents. Il s'agit de Verlomme et de Corbon. Parmi les arguments avancés par la Région pour expliquer ces fermetures, il y a l'objectif qui est tout à fait louable de mixité sociale puisqu'on regroupe en fait les formations générales, technologiques et professionnelles dans un même lycée polyvalent.

Le lycée Verlomme du coup pourrait devenir un internat. La Région envisage de créer 3 000 places d'internat et c'est très bien mais la réalité, je dois le dire, est accablante. Pourquoi ? En 2004, Monsieur Huchon avait promis 2 500 places et seules 95 ont été effectivement livrées 8 ans après. Surtout, et j'insiste sur ce point, le choix de Verlomme suscite beaucoup d'inquiétude au sein de la direction du lycée et pour cause, la Région a fait cette annonce avant même d'en avoir discuté avec la direction de l'établissement.

Oui, Madame Bessis, je me suis rendue aujourd'hui au lycée Verlomme et le proviseur a reconnu qu'elle avait été reçue après l'annonce, c'est-à-dire il y a 10 jours. Un beau modèle de concertation, on doit le dire!

Par ailleurs, l'histoire de ce lycée, je tiens à le rappeler est édifiante. Il accueille traditionnellement des élèves en souffrance scolaire qui vont ensuite dans l'enseignement supérieur. Le taux de réussite au bac, je vous le dis est nettement supérieur au taux académique puisqu'il est à 84,7% contre 79,1% pour le taux académique. Ce lycée a réussi par ailleurs à se positionner comme un pôle d'excellence pour l'enseignement des sciences de la gestion sur tout l'ouest parisien.

Pour conclure, Verlomme en tout cas je pense, mérite de croître dans son secteur d'activité, mérite de demeurer un lycée. C'est matériellement possible en développant son offre de formations. J'ajoute que cet établissement nécessite également des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité. Or cela n'est absolument pas mentionné dans la liste des 12 opérations qui sont prévues dans le PPI.

J'en viens à Corbon. Là encore, le document est abusif comme le disait Jean-Baptiste Menguy à juste titre. Aucune précision sur le calendrier et sur le devenir des locaux.

Pour finir sur ces fermetures, on peut regretter que sur les 7 lycées professionnels menacés, 6 se situent dans le centre de Paris comme le  $15^{\grave{e}me}$  ou le

16ème. Il semble indispensable pourtant d'offrir des formations professionnelles dans Paris.

S'agissant de la rénovation du patrimoine et là encore, c'est assez édifiant. Les opérations sont prévues sur les pôles science des cités scolaires Camille Sée et Buffon. Là encore, nulle définition de chaque opération, nul calendrier de mise en œuvre. La vérité est que si la Région ne s'engage pas trop c'est parce que sur les 30 chantiers qui devaient être achevés en 2011, seuls 12 sont terminés. C'est d'ailleurs le cas du lycée du bâtiment qui devrait s'installer en 2015 dans le 19ème arrondissement à Jean Jaurès mais il ne pourra pas déménager avant 2017 car les travaux d'aménagement de Jean Jaurès ont pris du retard. Il en est de même pour Louis Armand dont le projet de déménagement au lycée François Villon pour cause de désamiantage comme tout le monde le sait, n'est pas encore engagé.

Globalement, ce manque d'information est très net et nous met en difficulté en tant que mairie d'arrondissement car il est impossible de se projeter vis-à-vis de la population, sinon on ne s'y retrouve pas. Comment voulez-vous que la population s'y retrouve?

Sur les besoins d'investissement, je tiens à m'arrêter rapidement sur les équipements sportifs. Le PPI évoque des opérations pour un montant global de 80 millions mais rien pour Paris alors que nous avons de gros besoins et surtout dans le  $15^{\rm ème}$ , je ne reviens pas sur le débat sur le bilan du PLU.

En conclusion, je regrette également que beaucoup de sujets aient été passés à la trappe. En effet, on aimerait connaître la politique de la Région en matière de sécurité parce qu'il n'en est absolument pas question. En matière de logement pour les personnels, en matière de gestion des cités scolaires et Jean-Baptiste Menguy l'a déjà dit, n'y a-t-il pas une réflexion à mener sur la restructuration de la cité scolaire vu les difficultés de gestion des flux entre collégiens et lycéens.

Enfin, quelle est la politique de la Région à l'égard des lycées privés? Aucune mention des établissements privés sous contrat dans le document n'a été faite, la Région avait d'ailleurs déjà décidé de mettre fin à la gratuité des manuels scolaires. Faut-il rappeler, je le souligne, qu'une part importante des lycéens du privé sont issus de milieux modestes. Pour conclure, on reste comme je l'ai dit, sur notre faim à la lecture de ce document et pour toutes ces raisons-là et compte tenu de ces réserves, je propose l'abstention sur ce projet de PPI.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais soumettre donc ce projet de délibération à notre Conseil.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

0

14. 2012 DFPE 401 - Subventions (10 500 euros) et conventions avec 6 centres sociaux associatifs concernant le projet Paris Collèges Familles.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

Ø

15. 2012 191 - Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19, rue Charles Lecocq à Paris 15ème et autorisation à Monsieur le Maire du 15ème de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public en application de l'article 30 du Code des marchés publics pour la gestion de cet équipement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

16, 2012 DFPE 46 - Subvention (840 388  $\epsilon$ ) et avenant n°3 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ( $20^{\rm ème}$ ) pour la crèche familiale Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

Ø

17. 2012 DFPE 47 - Subvention (121 530  $\epsilon$ ) et avenant n°3 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ( $20^{\rm ème}$ ) pour la multi-structure la Fée Tiphaine ( $15^{\rm ème}$ ).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

Q

18. 2012 DAC 712 - Subvention (2 000 €) à l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

19. 2012 DAC 774 - Attribution de la dénomination Andrée Chedid à la bibliothèque Beaugrenelle.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention? Merci.

0

20. 2012 DJS 439 - Subvention (1 300 €) à l'association NJS ADDICT.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

Je vais mettre aux voix les projets de délibération qui n'ont fait l'objet d'aucune intervention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés.

0

22. VXV2012197 - Vœu au Maire de Paris relatif aux aménagements de voirie et aux flux de circulation autour du futur centre commercial Beaugrenelle présenté par les groupes UMP et UDI.

Monsieur le Maire : Monsieur Boulenger de Hauteclocque le présente.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je ne vais pas vous redonner lecture du vœu qui vous a été communiqué mais en substance, je rappelle l'historique.

Depuis maintenant 4 ans et demi, le conseil de quartier Emeriau/Zola, vous-même Monsieur le Maire et mes collègues demandons la communication du plan de stationnement et du plan de circulation dans le quartier qui évidemment prévoit l'ouverture du centre Beaugrenelle.

Or, nous avons eu la surprise de voir tomber du ciel un projet tout ficelé il y a quelques mois de cela que nous avons présenté au conseil de quartier où est ressorti le fait que les délais étaient tels qu'en raison des règles de passation des marchés publics, il n'était pratiquement pas amendable si ce n'est à la marge.

J'avoue qu'en matière de démocratie de proximité on peut probablement faire mieux.

A la suite des protestations unanimes des associations du quartier, des conseils syndicaux des tours, une réunion a été organisée à l'Hôtel de Ville sous la présidence de la Directrice de Cabinet de Madame Lepetit et de l'Adjointe au Maire de Paris chargée de la Voirie et une solution B, si j'ose dire, avait été proposée pour la circulation d'une contre-allée, je ne vais pas entrer dans les détails techniques.

Or, à ce jour aucune nouvelle. Nous en parlions encore récemment avec les associations. Mais rien! Nous sommes dans le flou le plus total. On sait que ce plan prévoit 200 suppressions de places de stationnement.

La solution proposée permettait d'en conserver une cinquantaine mais à ce stade nous sommes dans l'inconnu. La cerise sur le gâteau est qu'aujourd'hui on apprend la distribution de cette brochure dans les boîtes aux lettres du quartier. Je vais probablement la trouver ce soir en rentrant chez moi. Formidable, tout ceci est merveilleux et montre un professionnalisme, un respect pour les associations, les élus extraordinaire et édifiant et compte-tenu de l'annonce que nous avons récemment eue d'un retard dans l'ouverture du centre commercial, nous souhaitons que la Ville en profite pour améliorer son plan de circulation et pour répondre aux justes préoccupations des riverains.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de voter ce vœu avec enthousiasme. Merci.

Monsieur le Maire: Nous avons eu ce débat il y a un moment sur le projet de délibération donc nous n'allons pas le reprendre et il sera, j'imagine, déposé en Conseil de Paris. Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent: Oui, une explication de vote qui va souligner les contradictions de l'exposé que vient de nous faire Monsieur Boulenger de Hauteclocque. Ce projet, il était tellement peu « tout ficelé », a été présenté devant notre conseil de quartier et à la suite des discussions qui ont eu lieu, il y a eu beaucoup de remarques positives par ailleurs. Il y a eu des questions de soulevées, il y a eu une concertation à l'Hôtel de Ville, un certain nombre d'évolutions qui ont été actées en l'occurrence et voilà où nous en sommes.

Il ne faut pas croire que la Ville de Paris découvre l'importance de ces questions. Elles sont effectivement étudiées depuis un certain temps. L'étude qui nous avait été présentée montrait combien il y avait eu une réflexion qui avait été tout à fait menée et aboutie. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Alors après, de

réunir avec la Mairie du  $15^{\rm ème}$  les associations de quartier et les représentants des tours, cela a été déjà fait d'une certaine façon. Le conseil de quartier est là pour ça quand même! On a bien discuté pendant le conseil et après il y a eu une réunion auprès de la Directrice de Cabinet de l'Adjointe chargée des Transports, c'est sans fin à vous écouter! Le projet avait évolué à la suite de tout cela, c'est le premier élément.

Ensuite, parmi les autres éléments, il y a des choses qui sont effectivement prévues et décidées par rapport à tout cela, par exemple un renforcement de la ligne 70 ceci est en cours mais vous poserez le vœu en Conseil de Paris et il vous sera répondu là-dessus de la même façon que la sortie Javel nord de la ligne C du RER.

Evidemment, on n'a pas attendu ce vœu pour réfléchir dessus et voir ce qu'on pourrait faire. Une fois de plus, c'est je dirai, un vœu pour rien qui est une des grandes spécialités de cette assemblée c'est-à-dire qu'elle découvre l'eau tiède et elle dit d'un seul coup : «Ah! Si on faisait un vœu?». La seule différence avec avant, c'est qu'avant c'était Géraldine Poirault-Gauvin qui en était à l'initiative et signataire et que là, elle a disparu. Voilà!

Monsieur le Maire: Monsieur Dargent, vous dites que ces vœux ne servent à rien. Je ne suis pas tout à fait d'accord puisque nous avons appris à l'instant par votre bouche, nous aurions préféré l'apprendre par la Mairie centrale et par le représentant dument autorisé, un certain nombre d'informations que vous venez de nous livrer à l'instant et que nous n'avons pu avoir ou pas du tout ou parce qu'un habitant a eu l'amabilité de nous apporter ce document.

Le Directeur de la Voirie locale qui a été sollicité par mes soins dans la fin de l'après-midi-puisque nous avons eu connaissance de cela il y a une heure ou deuxa dit qu'effectivement, il avait oublié de nous en informer. C'est dommage, mais ce n'est qu'un oubli certainement.

En tout cas, il est vrai qu'il y a eu les réunions de concertation que vous avez indiquées, le conseil de quartier a décidé de mettre à son ordre du jour l'étude de ce plan de circulation ce qui a amené la Ville, du moins ses représentants à connaître la position des riverains qui étaient totalement hostiles d'où ensuite les réunions programmées à l'Hôtel de Ville.

Tout cela est très bien sauf que nous n'avons pas été informés de la décision définitive et finale de la Ville jusqu'à la distribution de ce document dans les boîtes aux lettres ce soir et que vous n'avez pas. Je n'en ai qu'un exemplaire!

Nous allons maintenant procéder au vote. Monsieur Gayet pour une explication de vote de deux minutes.

Gérard Gayet: Je suis scandalisé par la façon dont nous sommes traités! Nous sommes arrivés au conseil de quartier, ni le Maire ni moi n'étions informés. La voirie avait un plan de suppression des stationnements en superficie. Personne n'était informé. J'arrive aujourd'hui au Conseil d'arrondissement, je ne suis pas informé alors que la population est informée. Monsieur Dargent, vous traitez très mal la démocratie.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix ce vœu. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV Il est adopté.

Quelques informations diverses. Nos prochaines réunions de Conseils d'arrondissement auront donc lieu les 3 décembre, 4 février 2013, 11 mars, 15 avril, 3 juin et 1<sup>er</sup> juillet.

La séance est levée.

Le Maire du XV<sup>ème</sup> arrondissement

Philippe GOUJON Député de Paris